

Accord de la CTOI – Article X

Rapport de mise en œuvre pour l'année 2025 (CdA23)

Date limite de soumission: 12/3/2026

NOTES DE LECTURE:

- Ce rapport est composé de 4 sections rendant compte de la mise en œuvre des Résolutions de la CTOI.
- Les réponses fournies par les CPC sont présentées **en texte bleu**.
- Un tiret rouge ("–") indique qu'aucune réponse n'a été fournie.
- Les sections **en gris clair** concernent les exigences qui ne s'appliquent pas à votre CPC.

**Toutes les sections applicable du rapport de mise en oeuvre (IR)
doivent être renseignées.**

Consultez les critères d'évaluation à la fin du rapport de mise en œuvre (Pour C, P/C, NC1, NC2).

CPC déclarante: Chine

Date de soumission: 12 mars 2026 - 11:05

Vous pouvez consulter votre précédent rapport de mise en œuvre du CdA22 dans la campagne e-MARIS Évaluation CdA22, en [cliquant ici](#).

Remarques :

- Toutes les dates dans le rapport de mise en œuvre sont dans le format => jj/mm/aaaa

Manuel de l'utilisateur

[Le Questionnaire d'application et le Rapport de mise en œuvre dans e-MARIS](#)

SECTION B – Actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les MCG adoptées par la Commission

A.1 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Résolution 25/01 Sur le changement climatique en relation avec la commission des thons de l'Océan Indien](#)



Ne nécessite pas d'action

A.2 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/02 Sur le programme de systeme de surveillance des navires \(SSN\)](#)



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Resolution 25/02 Sur le programme de systeme de surveillance des navires \(SSN\)](#)
adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

China implemented VMS measures since 2006. In 2025, all fishing vessels operating in IOTC area installed the VMS and they were all reporting to the China VMS center normally and consistently.

Numéro exigence: 4.1 - Information requise : Adoption d'un système de surveillance pour tous les navires ≥ 24 m et < 24 m pêchant en haute mer / Rapport sur la mise en place et défaillances techniques des SSN - Date limite: 30/6/2025

Exigence soumise ? true le 28 May 2025 - 12:37 // Évaluation de la conformité de l'obligation : C

1. Il existe un système ou des procédures pour suivre et pour garantir l'application de l'obligation pour les navires/personnes d'installer et d'exploiter un système de surveillance des navires (SSN) par satellite :

- ☐ NON – Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'a pas de navire dans le Registre CTOI des navires autorisés en 2024
- ☐ NON – Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'a qu'une flottille artisanale/côtière de navires < 24 m pêchant exclusivement dans la ZEE en 2024
- ☐ NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de mettre en œuvre cette obligation de déclaration contraignante
- ☒ OUI - CPC a systèmes ET procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles
- ☐ OUI - CPC a SEULEMENT systèmes permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles
- ☐ OUI - CPC a SEULEMENT procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles

a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI sont :

Mesures exécutoires CTOI, des navires/personnes, suivies et contrôlés par l'administration gouvernementale des pêches avec des procédures institutionnelles mises en œuvre, Procédures définies dans le cadre du régime SCS des pêches mis en œuvre par des agences gouvernementales

INSERT SYSTEM AND PROCEDURE

b. Système ou des procédures permettant de répondre à des cas de non-application sont :

Institués par le droit national & mis en œuvre par le Gouvernement, Institués par arrêtés administratifs mis en œuvre par le Gouvernement, Institués par la réglementation nationale mis en œuvre par le Gouvernement

INSERT SYSTEM AND PROCEDURE

c. Mesures en ce qui concerne des infractions potentielles sont :

Suspend/annule/révoque licence/ATF, Interdiction de pêcher pendant une période déterminée, Amende

INSERT SYSTEM AND PROCEDURE

d. Saisir un commentaire concernant votre soumission et la mise en œuvre du système et des procédures:



Charger - Des documents sur le système/les procédures :

[2025-Notification on the Issuance of the Elements of Indian Ocean Tuna Fisheries Compliance.docx](#) - 28/5/2025
[en.docx](#) - 28/5/2025

Partie I - Adoption d'un système de surveillance pour tous les navires ≥ 24 m et < 24 m pêchant en haute mer

2. Le système national de surveillance des navires par satellite a été adopté par la loi

☐ NON - Non adopté par la loi. ☒ Oui – Adopté par la loi.

Date d'adoption:

07-02-2025

Partie II - Rapport d'activité sur le programme de SSN

3. Rapport SSN - rapport d'activité sur le programme de SSN et sur les défaillances techniques rapport VMS complété et soumis ?

☒ OUI - Rapport soumis et données fournies ci-dessous
☐ NON – Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'a pas de navire dans le Registre CTOI des navires autorisés en 2024
☐ NON – Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'a qu'une flottille artisanale/côtière de navires < 24 m pêchant exclusivement dans la ZEE en 2024

4. Nombre de navires d'une longueur hors-tout supérieure à 24 mètres équipés d'un dispositif de surveillance des navires par satellite:

95

5. Nombre de navires d'une longueur hors tout inférieure à 24 mètres, opérant en dehors de la ZEE, équipés d'un dispositif de surveillance des navires par satellite :

0

6. Il existe un centre national de surveillance des pêches (CSP) :

☒ OUI - Dans nos locaux ☐ OUI – Vers un fournisseur de cloud tiers ☐ NON - AUCUN CSP-SSN

Partie III - Rapport sur les défaillances techniques SSN

3. Défaillances techniques

☒ NON - Aucune défaillance technique en 2024
☐ OUI - Des défaillances techniques en 2024:

Indiquer le nom-
bre total de défauts
techniques
?

0

8. Obligation juridique



[2025-Notification on the Issuance of the Elements of Indian Ocean Tuna Fisheries Compliance.docx](#) - 28/5/2025
[en.docx](#) - 28/5/2025

Charger la législation nationale avec dispositions des exigences/obligations en vertu de la résolution 15/03 :

a. Saisir la référence juridique des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

Notification on the Issuance of Indian Ocean Tuna Fisheries Compliance Elements Nongyu Yuanhan (2024) 181

b. Fournissez le texte des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

VII. Vessel Position Monitoring

Fishing vessels shall report their position information in accordance with the requirements of the Ministry's *Measures for Monitoring and Management of Distant Water Fishing Vessels Position* [Nongyufa (2019) No. 22], i.e., one hour interval, and the valid position shall not be less than 18 times a day. The position information includes: the name of the vessel, the geographical location (latitude and longitude) of the vessel, the date and time, course and speed of the vessel and other information at the above location.

c. Commentaire concernant votre soumission et la mise en œuvre de cette exigence:

AUCUN

A.3 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Résolution 25/03](#) [Fixation de limites de capture pour le listao dans la zone de compétence de la CTOI](#)



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Resolution 25/03 Fixation de limites de capture pour le listao dans la zone de competence de la CTOI](#)
adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

-

A.4 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Résolution 25/04](#) [Concernant la fixation de limites de capture pour le patudo dans la zone de compétence de la CTOI](#)



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Résolution 25/04 Concernant la fixation de limites de capture pour le patudo dans la zone de compétence de la CTOI](#)
adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

China updated the new requirement and implemented the measure.

1. Avez-vous mis en œuvre l'obligation de limite des captures de patudo ?

☐

NON - Non implementé

☒

OUI - Implementée

2. Il existe un système ou des procédures pour suivre et pour garantir l'application des personnes/navires du pavillon de la fixation de limites de capture pour le patudo dans la zone de compétence de la CTOI :

☐ NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles.

☒ OUI - CPC a système ET procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles

a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI sont :

Mesures exécutoires CTOI, des navires/personnes, suivies et contrôlés par l'administration gouvernementale des pêches avec des procédures institutionnelles mises en oeuvre

-

b. Système ou des procédures permettant de répondre à des cas de non-application sont :

Institués par arrêtés administratifs mis en oeuvre par le Gouvernement

-

c. Mesures en ce qui concerne des infractions potentielles sont :

Suspend/annule/révoque licence/ATF, Interdiction de pêcher pendant une période déterminée

-

d. Commentaire concernant votre soumission et la mise en œuvre du système et des procédures:

AUCUN



[2024.pdf - 24/2/2026](#), à ce
[2024Notification of MRAR on International Measurers Compliance of Tuna Fisheries 2024 \(Unofficial translation.doc - 24/2/2026](#)

Charger - Des documents sur le système/les procédures :

3. CPC rapporte pour l'année 2024 :

☒ OUI - Rapport dans le tableau ci-dessous. ☐ NON

Limite de capture initiale 2024 Sélectionner	Capture actuelle 2024 (Quantité en tonnes)	Solde 2024 (Quantité en tonnes)	Limite de capture ajustée 2024 (Quantité en tonnes)	NOUVELLE limite de capture 2025 [Limite capture 2024 + OR - Over/underage]	(Quantité en tonnes)
Chine - 3,785 t 3785	4295 -	DÉPASSEMENT LIMITE DE CAPTURE (+) SUR CONSOMMATION DE : 510	AUCUN TRANSFERT -> AUCUNE LIMITE DE CAPTURE AJUSTÉE -	3275	

4. CPC declare des transferts de quota pour l'année 2024

☐ NON - Non implementé ☒ OUI - Implementée

5. Obligation juridique



Charger la législation nationale avec les dispositions de mise en œuvre des exigences/obligations de la Résolution 23/04 :

[2025-2026.pdf - 24/2/2026](#)
[2025-2026.pdf - 24/2/2026](#)

A.5 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/05](#) [Sur la mise en place d'un programme pour les transbordements](#) [des grands navires de peche](#)



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion [Resolution 25/05 Sur la mise en place d'un programme pour les transbordements des grands navires de peche](#)

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

China participated the transshipment programme in 2025 and implemented the measures.

Numéro exigence: 8.1 - Information requise : Transbordements en mer – Rapport des CPCs participant au PRO en 2025 - Date limite: 15/9/2025

Exigence soumise ? true le 09 September 2025 - 11:13 // Évaluation de la conformité de l'obligation : C

1. Avez-vous soumis les données/rapports/informations de cette obligation de déclaration ?

- ☐ Rapport NUL / Non Applicable - LSTLVs du pavillon n'ont pas transbordé en mer en 2024
- ☐ Rapport NUL / Non Applicable - Aucun LSTV inscrit sur le registre de la CTOI in 2024
- ☐ Rapport NUL / Non Applicable - CPC a pas participé au programme régional d'observateurs (PRO) de la CTOI pour surveiller les transbordements en mer en 2024
- ☐ Rapport NUL / Non Applicable - LSTLVs inscrit sur le registre de la CTOI inactifs en 2024
- ☐ NON - Non soumis
- ☒ OUI - Soumis

2. Participation au programme régional d'observateurs (PRO) de la CTOI pour surveiller les transbordements en mer ?

- ☒ OUI - Nous participons au programme régional d'observateurs (PRO) de la CTOI pour surveiller les transbordements en mer
- ☐ NON - Rapport NUL - LSTVs du pavillon n'ont pas transbordé en mer en 2024
- ☐ NON - Rapport NUL - Aucun LSTV inscrit sur le registre de la CTOI in 2024
- ☐ NON - Rapport NUL - Nous avons pas participé au programme régional d'observateurs (PRO) de la CTOI pour surveiller les transbordements en mer en 2024
- ☐ NON - Rapport NUL - LSTVs inscrit sur le registre de la CTOI inactifs en 2024

3. Résumé de votre déclaration

Rapporté ? 4 options disponibles

Sélectionnez au moins une option

Informations complémentaires ?

Si non rapporté, préciser les raisons et les mesures prises.
S'il n'y en a pas, par défaut, AUCUN est écrit.

YES - Complet - Les 3 rapports sont fournis

AUCUNE



Si vous avez fourni les rapports de la section 3a (quantité par espèce) et 3b (évaluation des rapports d'observateurs). Il n'est pas nécessaire de charger les rapports.

[Res 23 05 - Reporting template on at sea transshipment \[E\].xlsx](#)
- 9/9/2025

Chargez les rapports sur la liste des LSTLV & les quantités transbordées en

2025, l'évaluation des rapports des observateurs en 2025 :

Nombre de LSTLVs qui ont transbordés en mer en 2025:

74

Quantité totale transbordée en mer (Kg) en 2025:

13045040

Exigence soumise ? true le 11 March 2026 - 12:26 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

Numéro exigence: 8.2 - Information requise : Rapport sur les transbordements dans les ports étrangers en 2025 - Date limite: 12/3/2026

1. Avez-vous soumis les données/rapports/informations de cette obligation de déclaration ?

- ☐ Rapport NUL / Non Applicable - LSTV inscrit sur le registre de la CTOI pas actifs en 2025
- ☐ Rapport NUL / Non Applicable - Aucun LSTV inscrit sur le registre de la CTOI en 2025
- ☐ Rapport NUL / Non Applicable - LSTVs du pavillon n'ont pas transbordé dans des ports étrangers en 2025
- ☐ NON - Non implementé
- ☒ OUI - Implementée

2. Des LSTVs nationaux ont transbordés dans des ports étrangers ?

- ☒ OUI - LSTVs du pavillon ont transbordé dans des ports étrangers en 2025
- ☐ NON - Rapport NUL / Non applicable - LSTVs du pavillon n'ont pas transbordé dans des ports étrangers en 2025
- ☐ NON - Rapport NUL / Non applicable - LSTVs inscrit sur le registre de la CTOI inactifs en 2025
- ☐ NON - Rapport NUL / Non applicable - Aucun LSTV inscrit sur le registre de la CTOI en 2025

3. Résumé de rapport.:

Rapporté ? 4 options disponibles

Sélectionnez au moins une option

Informations complémentaires ?

Si non rapporté, préciser les raisons et les mesures prises.
S'il n'y en a pas, par défaut, AUCUN est écrit.

YES - Complet - Les 2 rapports sont fournis

AUCUNE

Nombre de LSTVs qui ont transbordés au port en 2025:

15

Quantité totale transbordée au port (Kg) en 2025:

1349.52



Si vous avez fourni les rapports de la section 3a, 3b. Il n'est pas nécessaire de charger les rapports.

[Res_25_02-Reporting_template_on_port_transshipment_\[E\].xlsx](#) - 11/3/2026

Charger le rapport sur la liste des LSTV & quantités transbordées dans les ports étrangers en 2025 :

A.6 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/06](#) [Sur un mecanisme regional d'observateurs](#)



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Resolution 25/06 Sur un mecanisme regional d'observateurs](#)

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

-

A.7 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/07](#) [Relative a une procedure de gestion pour l'espadon dans la zone de competence de la CTOI](#)



Ne nécessite pas d'action

A.8 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/08](#) [Conservation des requins captures en association avec des pecheriees gerees par la CTOI](#)



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Resolution 25/08 Conservation des requins captures en association avec des pecheriees gerees par la CTOI](#)

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

-

A.8 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/09](#) [Conservation des requins-taupes bleus et petites taupes capturés en association avec les pêcheries de la CTOI](#)



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Resolution 25/09 Conservation des requins-taupes bleus et petites taupes capturés en association avec les pêcheries de la CTOI](#)

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

-

A.10 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/10](#) [Concernant la creation d'un comite technique sur les proce- dures de gestion](#)



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

Resolution 25/10 Concernant la creation d'un comite technique sur les procedures de gestion
adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

**A.11 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/11](#)
[Sur des mesures du ressort de l'état du port visant a prevenir,
contrecarrer et eliminer la peche illicite, non declaree et non
reglementee](#)**



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Resolution 25/11 Sur des mesures du ressort de l'état du port visant a prevenir, contrecarrer et eliminer la peche illicite, non declaree et non reglementee](#)

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

**A.12 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/12](#)
[Sur la promotion de la mise en oeuvre des mesures de conser-
vation et de gestion de la CTOI](#)**



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Resolution 25/12 Sur la promotion de la mise en oeuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI](#)

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

**A.13 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Recommandation
25/13 Promotion des objectifs de la CTOI par le biais d'une
cooperation avec l'accord BBNJ \(accord se rapportant a la con-
vention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur
la conservation et l'utilisation durable de la diversite biologique
marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale\)](#)**



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Recommandation 25/13 Promotion des objectifs de la CTOI par le biais d'une cooperation avec l'accord BBNJ \(accord se rapportant a la convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversite biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale\)](#)

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

A.14 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Recommandation 25/14 Sur la limitation de la capacité de pêche](#)



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Recommandation 25/14 Sur la limitation de la capacité de pêche](#)

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

-

Des informations supplémentaires / remarques concernant la complétude de la partie A du rapport de mise en œuvre ?

Aucune

Partie B – Actions prises, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les MCG adoptées par la Commission lors de ses sessions précédentes qui n'ont pas été mentionnées dans un rapport précédent

1. Décrire les mesures prises, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission lors de ses sessions précédentes et qui n'ont pas été mentionnées dans un rapport précédent:

2. J'ai pris des mesures, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission lors de ses sessions précédentes :

☐ Oui - actions entreprises et décrites ci-dessus ☐ Non - Aucune action entreprise

Chargez tout document/information sur les actions entreprises:

Des informations supplémentaires / remarques concernant la complétude de la partie B du rapport de mise en œuvre ?

AUCUNE

Partie C – Données et informations requises des CPC à inclure dans le Rapport de mise en œuvre

Résolution 24/03 Visant a l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI



Proposition de navire INN

LIST PROVISOIRE NAVIRES INN - Formulaire INN - Proposition d'inscription sur la liste INN pour adoption à la prochaine session (CdA23)

Cette exigence s'applique aux CPC qui ont enregistré des activités illégales de navires dans la zone CTOI et en relation avec des espèces couvertes par l'Accord CTOI ou par les mesures de conservation et de gestion de la CTOI et qui souhaitent proposer une inscription INN à la prochaine session du Comité d'application pour adoption par la Commission.

1. Un système ou des procédures existent pour mettre en œuvre cette obligation de déclaration contraignante : *Préparer & soumettre* le formulaire INN

- ☐ OUI - CPC a des activités illégales de navire a déclaré dans la zone de la CTOI, en relation aux espèces couvertes par l'accord CTOI ou aux mesures de gestion et conservation de la CTOI.
- ☒ NON - Rapport NUL / Non Applicable - CPC a AUCUNE activité illégale de navire a déclaré dans la zone de la CTOI, en relation aux espèces couvertes par l'accord CTOI ou aux mesures de gestion et conservation de la CTOI
- ☐ NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de mettre en œuvre cette obligation de déclaration contraignante.
- ☐ OUI - CPC a un système / procédure permettant de mettre en œuvre cette obligation de déclaration contraignante.

2. Signalement d'activités illégales de navires en 2025 :

- ☐ OUI - CPC a des activités illégales de navire a déclaré dans la zone de la CTOI, en relation aux espèces couvertes par l'accord CTOI ou aux mesures de gestion et conservation de la CTOI.
- ☒ NON - Rapport NUL / Non applicable - CPC a AUCUNE activité illégale de navire a déclaré dans la zone de la CTOI, en relation aux espèces couvertes par l'accord CTOI ou aux mesures de gestion et conservation de la CTOI

3. Résumé de votre déclaration de navires INN

Pavillon navire(s) (Selectionner un pavillon)	Nombre de navire (Entrer le nombre de navires) (Ex: 3)	Nom(s) navire (Lister les noms de tous les navires)	Remarques (Des remarques sur les navires)
--	---	--	--

- - - -

Commentaire sur le projet de liste INN

LISTE PROVISOIRE NAVIRES INN - Commentaires et informations de l'État du pavillon sur un navire inscrits sur la liste provisoire INN et de leurs activités (CdA23)

L'exigence s'applique à l'État du pavillon des CPC dont un navire figure sur le projet de liste des navires INN.

1. Déclaration de commentaires et informations de Chine Etat du pavillon pour des navires inclus sur la proposition de liste INN:

- ☐ OUI - Déclaration de commentaires et informations de l'Etat du pavillon - Chine - pour des navires inclus sur la proposition de liste INN
- ☒ NON - AUCUNE déclaration de commentaires et informations de l'Etat du pavillon - Chine - pour des navires inclus sur la proposition de liste INN

2 . Pour le navire du pavillon - Chine - inclus sur la proposition de liste INN, complétez la dernière colonne du tableau ci-dessous en fournissant commentaire/information sur les activités illégales du navire comme rapporté dans la proposition de liste INN :

Nom du navire sur liste provisoire INN Utiliser le nom dans la circulaire CTOI	Identifiant navire (IRCS, NRN, OMI)	Inscr- tion croisée	Commentaires/informations A remplir par l'Etat du pavillon
---	--	---------------------------	---

- ☐ -

Des commentaires/informations supplémentaires ?

-

Chargez les documents en reponse a la proposition de liste INN et les documents/preuves associés des actions prises :

(ex: actions prises, lettres, résultats de procédures judiciaires, amende imposée/payée, photographies)

3 . Les informations fournies montrent que le navire de mon pavillon - Chine - listé sur la proposition de navires INN a :
Conduit des activités de pêche de manière conforme avec:

- ☐ Mesures de conservation & de gestion de la CTOI. en vigueur
- ☐ Lois/règlements d'un État côtier lorsqu'ils ont pêché dans des eaux sous juridiction de cet État et aux lois/règlements de l'État du pavillon & de l'autorisation de pêche
- ☐ Espèces couvertes par l'Accord CTOI / les mesures de conservation & de gestion de la CTOI

Conduit des activités de pêche de manière non-conforme avec:

- ☐ Mesures de conservation et de gestion de la CTOI, en vigueur
- ☐ Lois/règlements d'un État côtier lorsqu'ils ont pêché dans des eaux sous juridiction de cet État et lois/règlements de l'État du pavillon & de l'autorisation de pêche
- ☐ Espèces couvertes par l'Accord CTOI / les mesures de conservation & de gestion de la CTOI

Information sur navires sur le projet de liste INN

LISTE PROVISOIRE DES NAVIRES INN – Rapporter information additionnelle sur navires inclus dans la proposition de liste des navires INN

L'exigence s'applique aux CPC qui disposent d'informations supplémentaires concernant les navires figurant sur le projet de liste des navires INN.

1. Déclaration d'informations additionnelles sur des navires inclus dans la proposition de liste INN:

- ☐ OUI - Déclaration d'informations additionnelles sur des navires inclus dans la proposition de liste INN
- ☐ NON - Rapport NUL - Aucune information additionnelle sur des navires inclus dans la proposition de liste INN

2. Si OUI, indiquez pour quels navires inclus dans la proposition de liste INN, vous fournissez des informations, complétez les première et dernière colonnes du tableau ci-dessous en fournissant les informations sur les activités illégales des navires comme rapporté dans la proposition de liste INN :

Nom navire sur Draft IUU list Remplit par le Secrétariat	Pavillon Rempli par le Secrétariat	Information additionnelle
---	---------------------------------------	---------------------------

Des informations supplémentaires (IR) ?



Chargez les informations en réponse a la proposition de liste INN:

3. Les informations fournies montrent que les navires listés sur la proposition de navires INN ont:

Conduit des activités de pêche de manière conforme avec:

- ☐ Mesures de conservation & de gestion de la CTOI. en vigueur
- ☐ Lois/règlements d'un État côtier lorsqu'ils ont pêché dans des eaux sous juridiction de cet État et aux lois/règlements de l'État du pavillon & de l'autorisation de pêche
- ☐ Espèces couvertes par l'Accord CTOI / les mesures de conservation & de gestion de la CTOI

Conduit des activités de pêche de manière non-conforme avec:

- ☐ Mesures de conservation et de gestion de la CTOI, en vigueur
- ☐ Lois/règlements d'un État côtier lorsqu'ils ont pêché dans des eaux sous juridiction de cet État et lois/règlements de l'État du pavillon & de l'autorisation de pêche
- ☐ Espèces couvertes par l'Accord CTOI / les mesures de conservation & de gestion de la CTOI

Radiation de navire de la liste INN

Liste des navires INN – Information pour le retrait de navire de la liste des navires INN

Cette exigence s'applique aux CPC qui ont un navire sur la liste des navires INN de la CTOI aux fins de la radiation du navire.

1 . Déclaration informations sur le navire battant son pavillon sur la Liste des navires INN de la CTOI dans le but de retirer le navire de la liste :

- ☐ OUI - Chine a des informations sur le navire battant mon pavillon sur la Liste des navires INN de la CTOI dans le but de retirer le navire de la liste
- ☐ NON - Aucune information
- ☒ NON - Rapport NUL - Aucun navire battant pavillon Chine sur la Liste des navires INN de la CTOI

2 . Navire(s) inclu(s) dans la liste CTOI des navires INN, vous fournissez des informations pour la radiation:

Navire sur la liste INN CTOI	Information(s) pour la radiation de la CPC
Sélectionner le/les navires INN dans la liste	Saisir les informations pour la radiation



Chargez les informations pour la radiation de navire(s) listé(s) sur la liste CTOI des navires INN:

(ex: Documents avec preuves que: 1) navire changé proprié-
taire,
2) propriétaire précédent aucun intérêts opérationnels/ju-
ridiques/financiers/réels,
3) nouveau propriétaire pas participé à pêche INN durant 5
années,
4) poursuites/sanctions conclues, 5) navire coulé/détruit.)

3. Informations fournies par l'Etat du pavillon du navire sur la liste des navires INN de la CTOI démontrent:

- ☐ Chine a adopté des mesures afin que le propriétaire du navire & tous les autres ressortissants employés sur ce bateau qui se livrent à des activités de pêche ou liées à la pêche dans la zone de la CTOI pour des espèces couvertes par l'Accord CTOI se conforment à toutes les MCG de la CTOI.
- ☐ Que le navire a changé de propriétaire et que le nouveau propriétaire peut établir que le propriétaire précédent n'a plus d'intérêts opérationnels, juridiques, financiers ou réels, directs ou indirects, dans le navire ni n'exerce aucun contrôle sur celui-ci et que le nouveau propriétaire n'a pas participé à des activités de pêche INN dans les 5 années précédentes.
- ☐ Que le navire a coulé ou détruit.
- ☐ Que toutes les poursuites et/ou sanctions concernant le navire qui a mené des activités de pêche INN ont été conclues par la CPC proposante et par l'État du pavillon du navire.
- ☐ Chine assume et continuerons d'assumer effectivement les responsabilités en tant qu'État du pavillon en ce qui concerne le suivi et le contrôle des activités de pêche de ce navire.
- ☐ Chine a pris des mesures efficaces contre le propriétaire, l'armateur & capitaine en réponse aux activités de pêche INN qui ont abouti à l'inclusion du navire dans la Liste des navires INN, y compris des poursuites & l'imposition de sanctions de sévérité adéquate.

Informations nouvelles ou modifiées sur le navire figurant sur la liste INN

Liste navires INN – Informations nouvelles ou modifiées sur des navires figurant sur la liste des navires INN

L'exigence s'applique à toutes les CPC qui disposent d'informations nouvelles ou modifiées sur les navires inscrits sur la Liste des navires INN dans le but de mettre à jour la Liste des navires INN de la CTOI.

1. Déclaration des informations nouvelles ou modifiées sur des navires figurant sur la Liste des navires INN dans le but de mettre à jour la liste des navires INN:

- ☐ OUI - Chine fourni des informations nouvelles ou modifiées dans le but de mettre à jour la liste des navires INN de la CTOI
- ☒ NON - Rapport NUL - Chine a aucune information

2. Pour les navires dans la liste des navires INN de la CTOI - informations nouvelles :

Nb INN / Current name of vessel (previous names) / Current flag (previous flags) / Call sign (previous call signs) / Lloyds-IMO number or unique vessel identifier

Selectionner dans la liste INN (Version 26/05/2025)

3. Les nouvelles/modifiées informations fournies sont relatives a:

Navire IUU	Type d'information	Nouvel information
Select from the list	Select from the list	Complete the field(s) for new/changed information for the vessel listed above



**Chargez les pièces justificatives et toute
autre information relative aux informa-
tions nouvelles/modifiées**

**Résolution 24/09 visant à promouvoir le respect par les ressortissants des parties
contractantes et parties coopérantes non contractantes des mesures de conser-
vation et de gestion de la CTOI**



**Numéro exigence: 7.Xg - Information requise : rapports sur les actions et mesures prises
pour enquêter sur les allégations et/ou rapports de la pêche INN impliquant des ressur-
tissants en 2025 - Date limite: 10/2/2026**

Exigence soumise ? true le 06 February 2026 - 06:33 // Évaluation de la conformité de l'obligation : -/-

**1 - Rapport sur les actions et mesures prises pour enquêter les allégations et/ou les rapports de pêche INN impliquant des
ressortissants:**

- ☐ OUI - Chine a pris des actions/mesures pour enquêter les allégations/rapports de pêche INN impliquant des ressortissants
de Chine
- ☒ NON - Rapport NUL pour 2025 – Aucun ressortissant de Chine engagé en pêche INN dans la zone de compétence de la
CTOI

Rapport d'enquête & toute autre information

Navire INN	Nom personnes physiques/morales	Résultats de l'enquête	Actions prises
------------	------------------------------------	------------------------	----------------

Autre actions prises et des informations additionnelles à déclarer?

**Chargez le rapport d'enquête & toute autre information dans la section ci-dessous. S'il y a plus
de 4 personnes à signaler, faites une autre soumission.**

Résolution 23-01 - Dispositifs de Concentration de Poissons Ancrés (DCPA)



Résolution 24/02 concernant la gestion des dispositifs de concentration de poissons dérivants (DCP) dans la zone de compétence de la CTOI

[Procédures pour un plan de gestion des dispositifs de concentration de poissons \(DCP\) - Nombre de DCPD actifs](#)
[\[Reste contraignant pour OMAN\]](#)

Résolution 10/10 – Concernant des mesures relatives aux marchés



Numéro exigence: 12.1 - Information requise : Rapport sur les importations, les débarquements et les transbordements de thon et de produits apparentés dans les ports en 2025 - Date limite: 12/3/2026

Exigence soumise ? true le 10 March 2026 - 13:14 // Évaluation de la conformité de l'obligation : -/-

1. Il existe un système ou des procédures pour suivre les importations, débarquements et transbordements de produits du thon et des espèces apparentées dans vos ports ?

- ☐ NON – Rapport NUL / Non Applicable - Aucune importation de produits du thon et des espèces apparentées en 2025 .
- ☐ NON – Rapport NUL / Non Applicable - Aucun débarquement de produits du thon et des espèces apparentées dans les ports en 2025 .
- ☐ NON – Rapport NUL / Non Applicable - Aucun transbordement de produits du thon et des espèces apparentées dans les ports en 2025 .
- ☐ NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles.
- ☒ OUI - CPC a des systèmes & procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles.

a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire :

Procédures définies dans le cadre du régime SCS des pêches mis en œuvre par des agences gouvernementales incluent la vérification de Importation/débarquement/transbordement de produits du thon & espèces apparentées aux ports

IX.Catch Documentation Scheme (CDS)

When shipping back or importing, exporting or processing and re-exporting frozen bigeye tuna and swordfish, enterprises shall, in accordance with the procedures, apply to this Ministry and the General Administration of Customs for statistical documents and other catch documentation through COFA.

Article 39 Any offshore fishing enterprise, fishing vessel or crew member that commits any of the following offenses shall be punished by the fishery administrative department of the people's government at or above the provincial level or by the fishery administration and fishery port supervision and management agency under which it is subordinate, in accordance with the Fishery Law of the People's Republic of China, the Wildlife Protection Law of the People's Republic of China, and relevant laws and regulations. For enterprises that have already obtained the qualifications of the Ministry of Agriculture and Rural Affairs as distant-water fishing enterprises, the Ministry of Agriculture and Rural Affairs shall, depending on the seriousness of the case and the magnitude of the impact, suspend or cancel their qualifications as distant-water fishing enterprises.

(xiii) Other acts punishable by law.

Article 40 An enterprise whose qualification as a distant-water fishing enterprise of the Ministry of Agriculture and Rural Development has been suspended may resume its qualification as a distant-water fishing enterprise and the distant-water fishing project of its fishing vessels if it has been examined and passed the examination by the competent department of fishery administration of the provincial people's government and the Ministry of Agriculture and Rural Development after rectification, and if the enterprise fails to pass the examination after rectification in one year, it shall be disqualified from being qualified as a distant-water fishing enterprise of the Ministry of Agriculture and Rural Development.

[2025-Notification on the Issuance of the Elements of Indian Ocean Tuna Fisheries Compliance.docx](#)
[en.docx](#)

Charger les documents sur le système/les procédures :

2. Résumé du rapport sur les importations, débarquements et transbordements de produits du thon et des espèces apparentées au port

☐ NON - Rapport non fourni

Préciser les raisons et fournir des remarques:

-

☒ OUI – Le rapport est chargé et soumis au Secrétariat de la CTOI

Préciser les quantités totales (Tonnes) de thon et des espèces apparentées importés en **2025**

515.009

Préciser les quantités totales (Tonnes) de thon et des espèces apparentées **débarquées** en **2025**

3730.846

Préciser les quantités totales (Tonnes) de thon et des espèces apparentées **transbordées** en **2025**

1349.52

Lister tous les pays d'exportation en 2025

JPN-Japan, KOR-Korea Rep.

Cochez les zones de captures en 2025 (ORGP)

☐ IATTC - Inter-American Tropical Tuna Commission

☐ CICTA - International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas

☒ WPCFC - Western and Central Pacific Fisheries Commission

☐ CCSBT - Commission for the Conservation of Southern Bluefin Tuna

☐ APSOI - Southern Indian Ocean Fisheries Agreement

☐ CCAMLR - Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources

☐ NAFO - Northwest Atlantic Fisheries Organization

☐ NASCO - North Atlantic Salmon Conservation Organization

☐ SEAFO - South East Atlantic Fisheries Organisation

☐ SPRFMO - South Pacific Regional Fisheries Management Organisation

☐ NEAFC - North-East Atlantic Fisheries Commission

☐ APFIC - Asia-Pacific Fishery Commission

☐ IWC - International Whaling Commission

☐ SEAFDEC - Southeast Asian Fisheries Development Center

☐ Rapport NUL - Aucune importation, débarquement et transbordement de produits du thon et des espèces apparentées en 2025 .

Charger le rapport 2025 :

Si la section 2 n'est pas complétée

[Res 10.10 - Reporting template on import, landing and transshipment of tuna in port \(E\).xlsx](#) - 10/3/2026

Résolution 01/06 concernant le programme CTOI de document statistique pour le patudo

Numéro exigence: 10.3 - Information requise : Rapport annuel sur le programme CTOI de document statistique pour le patudo en 2024 - Date limite: 12/3/2026

Exigence soumise ? true le 10 March 2026 - 11:22 // Évaluation de la conformité de l'obligation : C

1. Avez-vous soumis les données/rapports/informations de cette obligation de déclaration ?

- ☐ Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'a pas exporté de thon obèse congelé en 2024
- ☐ NON - Non implementé
- ☒ OUI - Implementée

EXPORTATION:

2. Des patudos congelés furent exportés :

- ☒ OUI - Des patudos congelés furent exportés ☐ NON - Des patudos congelés ne furent PAS exportés

RAPPORT ANNUEL DU PROGRAMME DE DOCUMENT STATISTIQUE SUR LE THON OBÈSE DE LA CTOI

Pays déclarant: Chine --- Période de déclaration: 2025

Information d'EXPORTATION	Information d'IMPORTATION
Rassemblez dans cette section les informations du certificat que vous avez validé au cours d'une année spécifique en tant que CPC de l'État du pavillon des navires	Rassemblez dans cette section les informations déclarées par la CPC importatrice. Les informations sont fournies par la CPC importatrice au Secrétariat par semestre (rapport d'importation semestriel). Le Secrétariat traite les informations et le rapport est produit et disponible dans la section ci-dessus "Informations du Secrétariat". Ce sont les informations contenues dans ce rapport qui doit être compilées dans cette section.

Zone de pêche	Engin de pêche	Point exportation (- Pays/Ville/Port/HaSelectionner dans liste)	Exporter vers pays Selectionner dans liste	Con-ser-va-tion Se-lec-tion-ner	Form-Se-lec-tion-ner	Poids du produit (KG) (e.g. 25.000,59)	Pays/Entité/Entité de pêche Select	Con-ser-va-tion Se-lect	Form-Se-lect	Poids du produit (KG) (e.g. 25.000,59)
---------------	----------------	---	--	---------------------------------	----------------------	--	------------------------------------	-------------------------	--------------	--

Océan Indien	LL-Longline	China	JPN-Japan	SurgeEvis-céré et sans blanc	5354932.7	-	-	-	-	-
Océan Indien	LL-Longline	China	KOR-Korea Rep.	Surge	49940	-	-	-	-	-

Evis-
céré
et
sans
branch

3. Résumé de votre déclaration des patudos congelés exportés :

Exportation VERS Pays: **Quantité totale exportée (KG) :** **Type de produits :**

JPN-Japan	5354932.7	Eviscéré et sans branchies
-----------	-----------	----------------------------

KOR-Korea Rep.	49940	Eviscéré et sans branchies
----------------	-------	----------------------------



Charger le rapport annuel :

[Res 01 06 BET Statistical Document Programme Annual Report EN.xls](#) - 10/3/2026

Facultatif si vous avez complété les 2 tableaux ci-dessus.

4. Si vous avez exporté du patudo congelé, déclarez le(s) résultat(s) de l'examen entre VOS données d'EXPORTATION et les données d'IMPORTATION déclarées par la ou les CPC IMPORTATRICES:

Résultat examination ? 5 options disponibles Sélectionnez au moins une option	Difference avec CPC ? Choisir dans la liste	Spécifiez différence total entre les quantités(KG) ? Format 1.000.000,00	Informations complémentaires ? Si différence & non examiné préciser les raisons et les mesures prises. Si aucune, par défaut, AUCUNE est écrit.
--	---	---	---

OUI - Nous avons examiné les données @reported-for-year et AUCUNE différence significative n'a été identifiée entre les données d'EXPORTATION et les DONNÉES D'IMPORTATION des CPCs	-	0	AUCUN
---	---	---	-------

Lorsque des différences significatives ont été identifiées entre vos données d'EXPORTATION et les DONNÉES D'IMPORTATION d'autres CPC, rapporter les résultats de l'examen ci-dessous:

(IR)

Resultas de l'examination

-

Résolution 11/02 Interdiction de pêcher sur les bouées océanographiques



Numéro exigence: 2.22 - Information requise: Rapport sur les observations de bouées océanographiques endommagées en 2025 - Date limite: 12/3/2026

Exigence soumise ? true le 10 March 2026 - 11:58 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

1. Avez-vous soumis les données/rapports/informations de cette obligation de déclaration ?

- ☐ Rapport NUL / Non Applicable - CPC a AUCUN de navire de pêche opérant dans la zone de compétence de la CTOI
- ☒ Rapport NUL / Non Applicable - Aucun rapport reçu des navires de pêche sous pavillon en 2025
- ☐ NON - Non soumis
- ☐ OUI - Soumis

2. Rapport des observations sur les bouées endommagées :

Numero Obs	Obs Date	Position	Information ID
Numero d'observation (1,2,3....)	Choisir une date	Latitude et longitude (e.g. 45° 46' 52" N 108° 30' 14" W)	Toute information d'identification discernable sur la bouée

0

Des informations supplémentaires à déclarer ?

AUCUN

- ☐ Le rapport sur les observations des bouées océanographiques endommagées est fourni ci-dessus et/ou chargé ci-dessous.
- ☐ NON – Rapport NUL / Non Applicable - CPC a AUCUN de navire de pêche opérant dans la zone de compétence de la CTOI
- ☐ NON – Rapport NUL / Non Applicable - Aucun rapport reçu des navires de pêche sous pavillon en 2025

Résolution 12/04 Sur la conservation des tortues marines



Numéro exigence: 6.9 - Obligation déclarative : Rapport sur l'avancement de l'application de la résolution 12/04 in req.reported-for-year!! - Date limite: req.deadline!!

Exigence soumise ? true le 10 March 2026 - 11:49 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

1. Avez-vous soumis les données/rapports/informations de cette obligation de déclaration ?

- ☐ Rapport NUL / Non Applicable - CPC a aucun navire de pêche sur le Registre CTOI des navires autorisés en 2025 ET CPC est pas un État côtier de la zone de compétence de la CTOI.
- ☐ NON - Non soumis
- ☒ OUI - Soumis

2. Rapport sur les progrès de la mise en œuvre de la Résolution 12/04:

- ☒ OUI - Déclaration des progrès dans la section 3 ci-dessous
- ☐ NON - AUCUNE déclaration des progrès
- ☐ NON - Rapport NUL - Aucun navire figurant sur le registre des navires autorisés de la CTOI ET aucune pêche artisanale/côtière en 2025

3. Déclarez sur les exigences de la résolution 12/04 (Cochez et complétez):

a. Recueillir (par le biais de journaux de bord et de programmes d'observateurs) et fournir au Comité scientifique toutes les données sur les interactions de leurs navires avec les tortues marines. Fournir des informations au Comité scientifique sur les mesures d'atténuation réussies et les autres impacts sur les tortues marines (tels que la détérioration des sites de nidification et l'ingestion de débris marins).

- ☒ OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous ☐ NON - Aucun Progrès en 2025
- ☐ NON - 3.a) n'est pas applicable - Aucun navire ne figure sur le Registre des navires autorisés de la CTOI (RAV)

Progrès de la mise en œuvre:

Notification on the Issuance of Indian Ocean Tuna Fisheries Compliance Elements

Vessels shall equip de-hooks, and use circle hooks whenever possible, to minimize the harm to possible bycaught sea turtles. Vessels are encouraged to use finfish as bait, using squid as bait is not encouraged. When a turtle is caught incidentally, it shall take practicable measures to safely release it following relevant requirements. According to regulations, the enterprise shall record incidents involving sea turtles during fishing operations and report such incidents timely to China Distant Water Fisheries Data Center. The information submitted includes the date of the incidental catch, location (latitude, longitude), type of gear, sea turtles species identification, size (curved or straight carapace length) and weight; capture and release condition (e.g., live/dead), bait type, hook type and size, target fishing depth, anatomical hooking location (e.g., flipper, mouth/jaw, swallowed, entangled), amount of gear left on the animal, and any associated photographs.

China attaches great importance to the implementation of fishing vessels operating in the Indian Ocean. In the *Notification on Strengthening the Protection of Bycatch Species in Distant Water Fisheries* [Nongbanyu (2021) No.116] and the *Bureau of Fisheries of Ministry of Agriculture and Rural Affairs published The Notification on the Issuance of Indian Ocean Tuna Fisheries Compliance Elements* [Nongyu Yuanhan (2025) No.20], which are corresponding regulations on the protection of sea turtles.

All LL fishing vessels shall equip de-hooks, and use circle hooks whenever possible, to minimum the harm to possible bycaught sea turtles. Vessels are encouraged to use finfish as bait, using squid as bait is not encouraged. When a turtle is caught incidentally, it shall take practicable measures to safely release the turtle in accordance with relevant requirements. The enterprise shall record incidents involving sea turtles during fishing operations and report such incidents timely to China Distant Water Fisheries Data Centre according to regulations. The information submitted includes the date of the incidental catch, location (latitude, longitude), type of gear, sea turtle species identification, size (curved or straight carapace length) and weight; capture and release condition (e.g., live/dead), bait type, hook type and size, target fishing depth, anatomical hooking location (e.g., flipper, mouth/jaw, swallowed, entangled), amount of gear left on the animal, and any associated photographs.

Since 2008, the China Overseas Fisheries Association has provided free turtle release tools, such as de-hooks, line cutters, and dip nets for all LL fishing vessels. Also, teach the officers and crews how to safely release sea turtles at sea. China's fishery authorities organize training to explain how to identify bycatch species and the relevant treatment requirements for reducing the mortality of bycatch species for fishery companies every year. All LL fishing vessels are equipped with turtle identification guides and map posters. Observers are responsible for recording species-specific interactions of marine turtles in LL fisheries, including the number of turtles caught, their fates, and release status. In 2023, one turtle was recorded by Chinese observers in the Indian Ocean area.

b. Exiger que les pêcheurs ramènent à bord, si possible, toute tortue à carapace dure capturée qui est comateuse ou inactive dès que possible et favorisent sa récupération, y compris en aidant à sa réanimation, avant de la remettre à l'eau en toute sécurité. Veiller à ce que les pêcheurs connaissent et utilisent les techniques d'atténuation et de manipulation appropriées et gardent à bord tout l'équipement nécessaire pour la libération des tortues.

- ☒ OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous ☐ NON - Aucun progrès en 2025
- ☐ NON - 3.b) n'est pas applicable - Aucun navire ne figure sur le Registre des navires autorisés de la CTOI (RAV)

Progrès de la mise en œuvre:

Notification on the Issuance of Indian Ocean Tuna Fisheries Compliance Elements

Vessels shall equip de-hooks, and use circle hooks whenever possible, to minimum the harm to possible bycaught sea turtles. Vessels are encouraged to use finfish as bait, using squid as bait is not encouraged. When a turtle is caught incidentally, it shall take practicable measures to safely release the turtle in accordance with relevant requirements. The enterprise shall

record incidents involving sea turtles during fishing operations and report such incidents timely to China Distant Water Fisheries Data Center according to regulations. The information submitted includes the date of the incidental catch, location (latitude, longitude), type of gear, sea turtles species identification, size (curved or straight carapace length) and weight; capture and release condition (e.g., live/dead), bait type, hook type and size, target fishing depth, anatomical hooking location (e.g., flipper, mouth/jaw, swallowed, entangled), amount of gear left on the animal, and any associated photographs.

c. Pour filets maillants: Exiger que le navire enregistre tous les incidents impliquant des tortues marines dans les journaux de bord et signale les incidents aux autorités de la CPC.

☐ OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous ☒ NON - Aucun progrès en 2025

☐ NON - 3.c) n'est pas applicable - Aucun fileyeur ne figure sur le Registre des navires autorisés de la CTOI (RAV)

Progrès de la mise en œuvre:

Not applicable

d. Pour les palangriers

(a) Veiller à ce que les palangriers transportent des coupe-lignes et des hameçons pour faciliter la manipulation et la libération des tortues marines capturées ou empêtrées. Veiller à ce que les opérateurs de ces navires soient tenus de transporter et d'utiliser des épuisettes

(b) Encourager l'utilisation de poissons entiers comme appâts ;

(c) Exiger que le navire enregistre tous les incidents impliquant des tortues marines dans les journaux de bord et signale les incidents aux autorités de la CPC.

☒ OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous ☐ NON - Aucun progrès en 2025

☐ NON - 3.d) n'est pas applicable - Aucun navire palangrier ne figure sur le Registre des navires autorisés de la CTOI (RAV)

Progrès de la mise en œuvre:

Notification on the Issuance of Indian Ocean Tuna Fisheries Compliance Elements

Vessels shall equip de-hooks, and use circle hooks whenever possible, to minimize the harm to possible bycaught sea turtles. Vessels are encouraged to use finfish as bait, using squid as bait is not encouraged. When a turtle is caught incidentally, it shall take practicable measures to safely release it following relevant requirements. According to regulations, the enterprise shall record incidents involving sea turtles during fishing operations and report such incidents timely to China Distant Water Fisheries Data Center. The information submitted includes the date of the incidental catch, location (latitude, longitude), type of gear, sea turtles species identification, size (curved or straight carapace length) and weight; capture and release condition (e.g., live/dead), bait type, hook type and size, target fishing depth, anatomical hooking location (e.g., flipper, mouth/jaw, swallowed, entangled), amount of gear left on the animal, and any associated photographs.

China attaches great importance to the implementation of fishing vessels operating in the Indian Ocean. In the *Notification on Strengthening the Protection of Bycatch Species in Distant Water Fisheries* [Nongbanyu (2021) No.116] and the *Bureau of Fisheries of the Ministry of Agriculture and Rural Affairs published The Notification on the Issuance of Indian Ocean Tuna Fisheries Compliance Elements* [Nongyu Yuanhan (2025) No.20], which are corresponding regulations on the protection of sea turtles.

All LL fishing vessels shall equip de-hooks, and use circle hooks whenever possible, to minimize the harm to possible bycaught sea turtles. Vessels are encouraged to use finfish as bait, using squid as bait is not encouraged. When a turtle is caught incidentally, it shall take practicable measures to safely release it following relevant requirements. The enterprise shall record incidents involving sea turtles during fishing operations and report such incidents timely to the China Distant Water Fisheries Data Centre according to regulations. The information submitted includes the date of the incidental catch, location (latitude, longitude), type of gear, sea turtle species identification, size (curved or straight carapace length) and weight; capture and release condition (e.g., live/dead), bait type, hook type and size, target fishing depth, anatomical hooking location (e.g., flipper, mouth/jaw, swallowed, entangled), amount of gear left on the animal, and any associated photographs.

Since 2008, the China Overseas Fisheries Association has provided free turtle release tools, such as de-hooks, line cutters, and dip nets for all LL fishing vessels. Also, teach the officers and crews how to safely release sea turtles at sea. China's fishery authorities organize training to explain how to identify bycatch species and the relevant treatment requirements for reducing the mortality of bycatch species for fishery companies every year. All LL fishing vessels are equipped with turtle identification guides and map posters. Observers are responsible for recording species-specific interactions of marine turtles in LL fisheries, including the number of turtles caught, their fates, and release status. In 2023, one turtle was recorded by Chinese observers in the Indian Ocean area.

e. Pour les senneurs :

(a) Assurez-vous que les navires :

(i) Éviter l'encerclement des tortues marines, si une tortue marine est encerclée/emmelée, prendre des mesures pour libérer la tortue en toute sécurité.

(ii) Relâcher toutes les tortues marines observées empêtrées dans des dispositifs de concentration de poissons (DCP) ou des engins de pêche.

- (iii) Si une tortue marine est empêtrée dans le filet, arrêter le roulement du filet dès que la tortue sort de l'eau ; démêler la tortue sans la blesser avant de reprendre le rouleau de filet ; et aider à la récupération de la tortue avant de la remettre à l'eau.
- (iv) Porter et utiliser des épuisettes pour manipuler les tortues
- (b) Encourager les navires à adopter des conceptions de DCP qui réduisent l'incidence de l'enchevêtrement des tortues ;
- (c) Exiger que le navire enregistre les incidents impliquant des tortues marines dans les journaux de bord et signale les incidents aux autorités de la CPC.

☐ OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous ☒ NON - Aucun progrès en 2025

☐ NON - 3.e) n'est pas applicable - Aucun navire sennear ne figure sur le Registre des navires autorisés de la CTOI (RAV)

Progrès de la mise en œuvre:

Not applicable

f. Les CPC doivent entreprendre des essais de recherche sur les hameçons circulaires, l'utilisation de poissons entiers comme appâts, les conceptions alternatives de DCP, les techniques de manipulation alternatives, la conception des filets maillants et les pratiques de pêche et d'autres méthodes d'atténuation susceptibles d'améliorer l'atténuation des effets néfastes sur les tortues.

☒ OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous ☐ NON - Aucun progrès en 2025

Progrès de la mise en œuvre:

Since 2008, the China Overseas Fisheries Association has provided free turtle release tools, such as de-hooks, line cutters, and dip nets for all LL fishing vessels. Also, teach the officers and crews how to safely release sea turtles at sea. China's fishery authorities organize training to explain how to identify bycatch species and the relevant treatment requirements for reducing the mortality of bycatch species for fishery companies every year. All LL fishing vessels are equipped with turtle identification guides and map posters. Observers are responsible for recording species-specific interactions of marine turtles in LL fisheries, including the number of turtles caught, their fates, and release status. In 2023, one turtle was recorded by Chinese observers in the Indian Ocean area. Scientists and researchers from the Shanghai Ocean University (SHOU) take responsibility for China's tuna fishery and bycatch research in the Indian Ocean. The researchers are also working on research mitigation methods that may improve the mitigation of adverse effects on turtles.

g. Les CPC continuent d'entreprendre des activités de recherche et de développement pour améliorer l'atténuation des effets néfastes sur les tortues marines et fournissent les résultats de la recherche au Comité scientifique.

☒ OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous ☐ NON - Aucun progrès en 2025

Progrès de la mise en œuvre:

Since 2008, the China Overseas Fisheries Association has provided free turtle release tools, such as de-hooks, line cutters, and dip nets for all LL fishing vessels. Also, teach the officers and crews how to safely release sea turtles at sea. China's fishery authorities organize training to explain how to identify bycatch species and the relevant treatment requirements for reducing the mortality of bycatch species for fishery companies every year. All LL fishing vessels are equipped with turtle identification guides and map posters. Observers are responsible for recording species-specific interactions of marine turtles in LL fisheries, including the number of turtles caught, their fates, and release status. In 2023, one turtle was recorded by Chinese observers in the Indian Ocean area. Scientists and researchers from the Shanghai Ocean University (SHOU) take responsibility for China's tuna fishery and bycatch research in the Indian Ocean. The researchers are also working on research mitigation methods that may improve the mitigation of adverse effects on turtles.

h. Collaborer avec l'IOSEA et prendre en compte le MoU IOSEA

☐ OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous ☒ NON - Aucun progrès en 2025

Progrès de la mise en œuvre:

Not applicable

Résolution 14/05 Sur un registre des navires étrangers autorisés pêchant les espèces sous mandat de la CTOI dans la zone de compétence de la CTOI et sur les informations relatives aux accords d'accès



Numéro exigence: 3.9 - Informations requises : Informations sur les accords d'accès en 2025 - Date limite: 12/3/2026

Exigence soumise ? true le 11 March 2026 - 12:46 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

1. Avez-vous soumis les données/rapports/informations de cette obligation de déclaration ?

☒ Rapport NUL / Non Applicable - CPC a pas d'accord CPC-CPC en 2025

☐ NON - Non soumis

☐ OUI - Soumis

2. Il existe un système pour signer des accords de pêche Gouvernement – Gouvernement pour les navires étrangers opérant dans vos eaux nationales:

☐ OUI – Il existe un système pour signer des accords de pêche Gouvernement – Gouvernement

☐ NON – AUCUN système pour signer des accords de pêche Gouvernement – Gouvernement

3. Des navires étrangers sont attributaires de licences sous un accord de pêche Gouvernement (CPC) – Gouvernement (CPC):

☐ OUI - Des navires étrangers sont attributaires de licences en 2025 sous un accord de pêche Gouvernement (CPC) – Gouvernement (CPC)

☐ NON – Rapport NUL aucun navire battant pavillon étranger attributaires de licences sous un accord de pêche Gouvernement (CPC) – Gouvernement (CPC)

4. Des accords de CPC à CPC existent et les informations sur les accords sont transmises au Secrétariat de la CTOI et chargées ci-dessous:

☐ NON

Préciser les raisons et les actions prises pour rapporter:

-

☐ OUI - Partiellement

Préciser les raisons et les actions prises pour rapporter:

-

☐ OUI - En totalite

Des informations additionnelles?

-

5. Pour chaque accord CPC/CPC:

a. Les informations: la CPC impliquée, les dates de début et de fin de l'accord, le nombre de navires et les engins autorisés :

	<u>Accord avec :</u>	<u>Date début d'accord :</u>	<u>Date fin d'accord :</u>	<u>Nombre de navires :</u>	<u>Engin autorisés :</u>
1	-	-	-	-	-
2	-	-	-	-	-
3	-	-	-	-	-
4	-	-	-	-	-

5. Pour chaque accord CPC/CPC:

b. Fournissez l'information: le quota ou limite de capture, Mesure(s) SCS, Obligation(s) de déclarations, concernant ces accords et fournissez les informations dans le tableau ci-dessous:

<u>Nb</u>	<u>Stock/espèces couvertes</u>	<u>Obligations déclarative de données de l'accord :</u>
-----------	--------------------------------	---

Quota ou la limite
de capture de la
CPC :

Mesures SCS requises par
CPC du pavillon & CPC côtière
:

1

-

-

-

-

2

-

-

-

-

3

-

-

-

-

4

-

-

-

-

5. Pour chaque accord CPC/CPC:

Charger:



Chargez le(s) accord(s) CPC/CPC :

6. Toutes les informations obligatoires fournies au Secrétariat de la CTOI pour tous les accords d'accès CPC/CPC

☐ Non ☐ Oui – partiellement ☐ Oui – Complètement

Précisez quelles informations obligatoires ne sont pas entièrement renseignées ou manquant :

Choisir une ou plusieurs options

-

Précisez les raisons pour chaque exigence manquante ou non complètement fournie:

-

Résolution 16/08 Sur l'interdiction de l'utilisation d'aéronefs et de véhicules aériens sans pilote comme aides à la pêche



Numéro exigence: 2.16x - Informations requises: Toute occurrence d'opération de pêche réalisée avec l'aide d'un aéronef ou d'un véhicule aérien sans pilote en 2025 - Date limite: 12/3/2026

Exigence soumise ? true le 10 March 2026 - 11:41 // Évaluation de la conformité de l'obligation : -/-

1. Signalement d'occurrences d'opérations de pêche réalisées avec l'aide d'un aéronef ou d'un véhicule aérien sans pilote dans la zone de compétence de la CTOI:

- ☐ Occurrence d'opération de navire de pêche réalisée avec l'aide d'un aéronef ou d'un véhicule aérien en 2025
- ☒ Rapport Nul pour 2025 – aucune occurrence d'opération de navire de pêche réalisée avec l'aide d'un aéronef ou d'un véhicule aérien.

NOM DU NAVIRE <i>Nom complet du navire</i>	DATE <i>dd/mm/yyyy</i>	IDENTIFIANTS DU NAVIRE <i>IMO, IRCS, numéro enreg- istrement, etc...</i>	ACTIONS PRISES <i>Toute action de l'État: SCS, list INN, actions en justice</i>

Résolution 17/07 – Interdiction sur l'utilisation des grands filets dérivants dans la zone de la CTOI



Numéro exigence: 2.8 - Interdiction: Utiliser de grands filets dérivants dans toute la zone de compétence de la CTOI en 2025 - Date limite: 12/3/2026

Exigence soumise ? true le 11 March 2026 - 12:45 // Évaluation de la conformité de l'obligation : C

1 . Avez-vous mis en œuvre l'obligation ?

☐ NON - Non implementé ☒ OUI - Implementée

2. Il existe un système ou des procédures pour suivre et pour garantir l'application de l'obligation pour les navires de pêche de ne pas utiliser des grands filets maillants dérivants dans la zone de compétence de la CTOI (haute mer et ZEE):

☐ NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles.
☒ OUI - CPC a système / procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles

a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI sont :

Mesures exécutoires CTOI, des navires/personnes, suivies et contrôlés par l'administration gouvernementale des pêches avec des procédures institutionnelles mises en oeuvre, Inspections régulières de l'État du pavillon sont effectuées pour vérifier la conformité des navires avec les obligations CTOI, Système national de suivi, de contrôle, de surveillance (SCS) et d'application en place avec des moyens, ressources humaines & budget annuel adéquats pour la mise en œuvre, Régime de contrôle & d'application des navires inclut régime du pavillon d'inspections en mer et au port

V. Time and Area of Fishing Operation and Fishing Gear

Enterprises and fishing vessels shall strictly follow fishing area and condition specified in the High Seas Fishing Permit while conducting fishing operation. It is prohibited from conducting fishing activities in the jurisdiction of other countries without authorization from the country that has the resources. It is prohibited from using, installing or operating surface or submerged artificial lights for the purpose of aggregating tuna and tuna-like species. It is prohibited from using aircrafts and unmanned aerial vehicles for the purpose of fish finding and other fishing aids. It is prohibited from using large scale drift.

b. Système ou des procédures permettant de répondre à des cas de non-application sont :

Institués par le droit national & mis en oeuvre par le Gouvernement, Institués par la réglementation nationale mis en oeuvre par le Gouvernement, Analyse des infractions et causes de non-conformité sont examinées conformément aux procédures organisationnelles/opérationnelles

Article 39 Any offshore fishing enterprise, fishing vessel or crew member that commits any of the following offenses shall be punished by the fishery administrative department of the people's government at or above the provincial level or by the fishery administration and fishery port supervision and management agency under which it is subordinate, in accordance with the Fishery Law of the People's Republic of China, the Wildlife Protection Law of the People's Republic of China, and relevant laws and regulations. For enterprises that have already obtained the qualifications of the Ministry of Agriculture and Rural Affairs as distant-water fishing enterprises, the Ministry of Agriculture and Rural Affairs shall, depending on the seriousness of the case and the magnitude of the impact, suspend or cancel their qualifications as distant-water fishing enterprises.

(iv) fishing with the fishing gears and fishing methods banned by the country of entry into the fishery or by the RFMO with jurisdiction, or fishing for the species of fish prohibited for fishing by the country of entry into the fishery or by the RFMO with jurisdiction, precious endangered aquatic wildlife or other marine organisms

c. Mesures en ce qui concerne des infractions potentielles sont :

Suspend/annule/révoque licence/ATF, Confiscation des biens tels que le bateau, le matériel et le poisson, Amende

Article 40 An enterprise whose qualification as a distant-water fishing enterprise of the Ministry of Agriculture and Rural Development has been suspended may resume its qualification as a distant-water fishing enterprise and the distant-water fishing project of its fishing vessels if it has been examined and passed the examination by the competent department of fishery administration of the provincial people's government and the Ministry of Agriculture and Rural Development after rectification, and if the enterprise fails to pass the examination after rectification in one year, it shall be disqualified from being qualified as a distant-water fishing enterprise of the Ministry of Agriculture and Rural Development.

d. Saisir un commentaire concernant votre soumission et la mise en œuvre du système et des procédures:

AUCUN



[lien.docx](#)

[2025-Notification on the Issuance of the Elements of Indian Ocean Tuna Fisheries Compliance.docx](#)

Charger - Des documents sur le système/les procédures :

3. L'utilisation des grands filets dérivants est interdite dans la zone de compétence de la CTOI (haute mer et ZEE):

Mis en œuvre par ?

Sélectionnez au moins une option

Si Mis en œuvre - depuis?

Sélectionnez une date du calendrier

Informations complémentaires ?

Si non interdit/implémentée préciser les raisons et les mesures prises pour transposer l'obligation. S'il n'y en a pas, par défaut, AUCUN est écrit.

Implémenté (interdit) UNIQUEMENT par instruction administrative nationale	07-02-2025	AUCUNE
---	------------	--------

B.1 - Interdiction des grands filets dérivants dans la zone de compétence de la CTOI (haute mer et ZEE)

3. L'utilisation des grands filets dérivants est interdite dans la zone de compétence de la CTOI (haute mer et ZEE)

Mis en œuvre par ?

Sélectionnez au moins une option

Si Mis en œuvre - depuis?

Sélectionnez une date du calendrier

Informations complémentaires ?

Si non interdit/implémentée préciser les raisons et les mesures prises pour transposer l'obligation. S'il n'y en a pas, par défaut, AUCUN est écrit.

Implémenté (interdit) UNIQUEMENT par instruction administrative nationale	07-02-2025	AUCUNE
---	------------	--------

B.2 - Actions de suivi, contrôle et surveillance (SCS)

4. Les actions de suivi, de contrôle et de surveillance s'appliquent aux :



Navires du pavillon



Navires étrangers

5. Les actions de suivi, de contrôle et de surveillance sont :

- ☒ Contrôle des navires du pavillon lors de la délivrance des licences
- ☐ Contrôle des navires étrangers lors de la délivrance des licences
- ☐ Inspection en mer (ZEE) des navires étrangers
- ☐ Inspection en mer (ZEE) des navires du pavillon
- ☐ Inspection en mer (haute mer) des navires du pavillon
- ☐ Inspection au port des navires du pavillon
- ☐ Inspection au port des navires étrangers
- ☐ Contrôle/interdiction de l'importation de filets dérivants à grande échelle
- ☐ Contrôle/interdiction de la vente de filets dérivants à grande échelle
- ☐ Actions sont incluses dans le Plan d'action national pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAN-INN)
- ☐ Actions sont incluses dans la législation nationale

S'il y a des actions SCS supplémentaires en place, veuillez les préciser ci-dessous - If aucune, AUCUNE est écrit

AUCUN



[ATF T&C.pdf](#) - 11/3/2026

**Charger les documents actions SCS, PAN
INN :**

**(ex. PAN INN, SOP MREP, SOP Patrouille
maritime, etc...)**

6. Obligation juridique



**Charger la législation nationale et/ou T&C
ATF prévoyant l'interdiction :**

[ATF T&C \(3\).pdf](#)

[Notification on the Issuance of the Elements of Indian Ocean
Tuna Fisheries Compliance\(2024\).pdf](#)

[2025-Notification on the Issuance of the Elements of Indian
Ocean Tuna Fisheries Compliance.docx](#)

a. Saisir la référence juridique des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

Notification on the Issuance of Indian Ocean Tuna Fisheries Compliance Elements

b. Saisir le texte des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

V. Time and Area of Fishing Operation and Fishing Gear

Enterprises and fishing vessels shall strictly follow fishing area and condition specified in the High Seas Fishing Permit while conducting fishing operation. It is prohibited from conducting fishing activities in the jurisdiction of other countries without authorization from the country that has the resources. It is prohibited from using, installing or operating surface or submerged artificial lights for the purpose of aggregating tuna and tuna-like species. It is prohibited from using aircrafts and unmanned aerial vehicles for the purpose of fish finding and other fishing aids. It is prohibited from using large scale drift net.

Résolution 18/07 Sur les mesures applicables en cas de non-respect des obligations de déclaration à la CTOI



Numéro exigence: 2.21 - Information requise : Déclarer les mesures prises pour mettre en œuvre les obligations de déclaration et améliorer la collecte des données sur les captures en 2025 - Date limite: 12/3/2026

Exigence soumise ? true le 10 March 2026 - 11:44 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

1. Avez-vous soumis les données/rapports/informations de cette obligation de déclaration ? Pour les pêcheries industrielles and Pour les pêcheries artisanales/côtières

Pour les pêcheries industrielles

- ☐ Rapport NUL - Aucun navire de pêche sur le Registre CTOI des navires autorisés
- ☐ Rapport NUL - Aucun navire de pêche actif dans la zone de compétence de la CTOI
- ☐ Rapport NUL - Uniquement engagés dans des activités de transbordement impliquant des navires transporteurs enregistrés dans le Registre CTOI des navires autorisés
- ☐ NON - Non soumis
- ☒ OUI - Soumis

Pour les pêcheries artisanales/côtières:

- ☐ Rapport NUL / Non Applicable - Aucune pêcherie côtière active de la zone de compétence de la CTOI
- ☐ Rapport NUL / Non Applicable - Pas un État côtier de la zone de compétence de la CTOI – CPC située en dehors de la zone de compétence de la CTOI
- ☐ NON - Non soumis
- ☐ OUI - Soumis

2. Il existe un système de collecte des données sur les pêches

- ☐ NON - Un système de collecte des données des pêches n'existe PAS
- ☒ OUI - Un système de collecte des données des pêches existe

3. Données/statistiques obligatoires déclarées

- ☐ NON - Données/statistiques exigibles NON déclarées
- ☒ OUI - Données/statistiques exigibles déclarées

Pour les pêcheries industrielles:

- ☐ Rapport NUL - Aucun navire de pêche sur le Registre CTOI des navires autorisés
- ☐ Rapport NUL - Aucun navire de pêche actif dans la zone de compétence de la CTOI
- ☐ Rapport NUL - Uniquement engagés dans des activités de transbordement impliquant des navires transporteurs enregistrés dans le Registre CTOI des navires autorisés

Pour les pêcheries artisanales/côtières:

Cochez une ou plusieurs cases

- ☐ Rapport NUL - Aucune pêcherie côtière active de la zone de compétence de la CTOI
- ☐ Rapport NUL - Pas un État côtier de la zone de compétence de la CTOI – CPC située en dehors de la zone de compétence de la CTOI

4. Action(s) pour améliorer la collecte de données qui facilitent les améliorations de la conformité en termes d'obligations de déclaration obligatoires de la CTOI:

a. Développement ou améliorations dans la mise en place des journaux de bord:

- ☒ Oui
- ☐ Non
- Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**
-

Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :

China started the pilot logbook data submission system in 2005 to obtain more detailed information about catch and fishing efforts as required by the IOTC. In 2006 the Bureau of Fisheries, Ministry of Agriculture and Rural Affairs, required all tuna fishing vessels to fill out logbooks and return them to the Bureau of Fisheries. The Bureau also announced that the implementation of the logbook program would be considered as one of the main factors for renewing fishing permission and licenses. With the support of the China Overseas Fisheries Association (COFA) and the coopera-

tion of the tuna fishing companies, China's logbook system has been developed and implemented smoothly as a regular monitoring program. Since 2009, 100% logbook coverage for the LL fishery has been achieved. In 2022, 100% of the logbooks have been returned to Shanghai Ocean University (SHOU) for data checking. All the information in those logbooks has been entered into the national tuna fishery database at SHOU and is being processed. Preliminary analyses showed that the data quality of logbooks has improved than before. As indicated above, records for bycatch species, low-value species, in particular, are developing higher quality. In July 2022, the Chinese government issued administrative measures for electronic reporting, and announced the full implementation of the system as from January 2024 for all China-approved fishing vessels on the high seas.

b. Échantillonnage au port ou enquêtes halieutiques :

☒ Oui **Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**
☐ Non -

Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :

China set up a port sampling program in early 2012. The program was designed for vessels that return and unload catch in domestic ports in China. Size and species composition are the main information to be collected from the program. The challenge is the lack of detailed capture information (e.g., catch date and position) for the pooled catch unloaded in port. In 2023, 16 vessels were in the port sampling program, and about 376 individuals were measured from port sampling.

c. Mécanisme national d'observateurs

☒ Oui **Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**
☐ Non -

Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :

Under authorization by the Bureau of Fisheries, Ministry of Agriculture and Rural Affairs, the SHOU has been in charge of the national tuna observer program in the Pacific Ocean, Atlantic Ocean, and Indian Ocean. China began to implement the Scientific Observer program for tuna fishery in IOTC in 2002. So far, the program has been implemented successfully with the support of COFA. Observers have been dispatched each year since then, except the year 2011 due to the piracy activity (even though the observer had been selected and trained). In 2016, to further promote the normalization and institutionalization of the national distant water fish-

eries observers' program, the Ministry of Agriculture and Rural Affairs formulated the implementation rules for national distant-water fisheries observer management. Since then, the government of China has provided more funding to support the observer program and a series of reforms have taken place in recruitment, training, dispatching, and management for observers. The development of national observer database and recruitment of observers from the general public guarantee the numbers required to meet the coverage. There were five observer trips conducted in 2023, details were described in the observer trip report submitted to the Secretariat.

d. Registre national des navires:

- ☒ Oui **Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**
☐ Non -

Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :

Industrial fisheries - Measures taken, implementation progress:

The Regulations on the Management of Distant Water Fisheries have been implemented since 2003, to strengthen the supervision and management of DWF.- In 2020, the revised Regulations on the Management of Distant Water Fisheries were issued and implemented. Corresponding provisions are made in Part III 19 and Part IV 23 respectively. The registry will be under strict surveillance as the new national legislation and e-RAV are required.

e. Capture électronique des données, VMS ou surveillance électronique embarquée:

- ☒ Oui **Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**
☐ Non -

Pêcheries CTOI industrielles - Mesures prises & progrès mise en œuvre :

The Regulations on the Management of Distant Water Fisheries have been implemented since 2003, to strengthen the supervision and management of DWF.- In 2020, the revised Regulations on the Management of Distant Water Fisheries were issued and implemented. All the Chinese longline vessels operating in the Indian Ocean have been equipped with the VMS system. Implement the most stringent monitoring system for distant water fishing vessels in the world, requiring reporting of vessel positions every 1 hour, which is higher than the internationally accepted requirement of reporting every 4 hours, and strictly preventing fishing vessels from illegally crossing the border.

5. Action(s) pour améliorer les système de traitement et de déclaration des données qui facilitent la soumission des données au Secrétariat de la CTOI:

Cochez les cases et décrivez.

a. Développement de bases de données halieutiques

- ☒ Oui **Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**
☐ Non -

b. Développement de systèmes de diffusion de données

- ☒ Oui **Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**
☐ Non -

c. Enquêtes-cadre

- ☒ Oui **Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**
☐ Non -

d. Cohérence des données avec d'autres jeux de données halieutiques

- ☒ Oui **Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**
☐ Non -

e. Développement de routines automatisées pour traiter et extraire les données soumises à la CTOI

Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :

The National Data Centre for Distant-water Fisheries of China (DCFC), The Center works on data collection, compilation, storage, analysis, and management for distant-water fisheries of China. China is improving data collection and processing to increase the port sampling sample size and observer coverage. In 2024, based on the adopted conservation and management measures at the 27th Commission Meeting the Bureau of Fisheries of the Ministry of Agriculture and Rural Affairs published *The Notification on the Issuance of Indian Ocean Tuna Fisheries Compliance Elements*, [Nongyu Yuanhan (2025) No.20], which are corresponding regulations on the data collection and reporting.

Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :

The National Data Centre for Distant-water Fisheries of China (DCFC), The Center works on data collection, compilation, storage, analysis, and management for distant-water fisheries of China. China is improving data collection and processing to increase the port sampling sample size and observer coverage. In 2024, based on the adopted conservation and management measures at the 27th Commission Meeting the Bureau of Fisheries of the Ministry of Agriculture and Rural Affairs published *The Notification on the Issuance of Indian Ocean Tuna Fisheries Compliance Elements*, [Nongyu Yuanhan (2025) No.20], which are corresponding regulations on the data collection and reporting.

Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :

By conducting scientific surveys of specific sea areas, mainly for catch rates, collection of by-catch data, shark tagging surveys, etc.

Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :

China collects, processes and submits data in accordance with the requirements of the iotc database to maintain consistency.

☐ Oui **Pêcheries artisanales (côtières) -**
☐ Non **Mesures prises, progrès mise en œuvre :**
-

f. Mesures pour minimiser les erreurs de saisie de données

☒ Oui **Pêcheries artisanales (côtières) -**
☐ Non **Mesures prises, progrès mise en œuvre :**
-

Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :

China is developing automated routines to process and extract IOTC data submissions.

Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :

China minimize data entry errors by the following steps:

- (1) Set up clear guidelines: Establish clear guidelines for entering data, including the format, type of data, and any specific data validation requirements.
- (2) Simplify data entry: Streamline the data entry process by making it as easy as possible. Use drop-down menus, pre-populated fields, and other tools to reduce the need for manual data entry.
- (3) Train SHOU staff: Train SHOU staff on proper data entry procedures, including accuracy and attention to detail. Provide ongoing training and support to reinforce good habits.
- (4) Conduct regular audits: Conduct regular audits of data entry processes to identify issues and make necessary improvements.

6. Action(s) pour améliorer la qualité et l'exactitude des données soumises au Secrétariat de la CTOI :

Cochez les cases et décrivez.

a. Mesures pour améliorer la validation des données

☒ Oui **Pêcheries artisanales (côtières) -**
☐ Non **Mesures prises, progrès mise en œuvre :**
-

Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :

China improves data validation through the flow steps:

- (1) Use data validation: Implement data validation techniques to ensure that the data being entered is accurate, complete, and consistent. This can include using automated checks for data format, range, and logic.
- (2) Provide feedback: Provide feedback to SHOU staff on their data entry performance, highlighting areas of success and areas that need improvement. This can help motivate staff to improve their data entry skills and increase accuracy.
- (3) Standardize data fields: Standardize data fields and formats to reduce errors and improve data quality. This can include using consistent naming conventions, abbreviations, and units of measurement.
- (4) Encourage collaboration: Encourage collaboration among SHOU staff to identify areas for improvement in the data

b. Améliorations de la couverture d'échantillonnage

- ☒ Oui **Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**
☐ Non -

c. Enquêtes-cadre

- ☒ Oui **Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**
☐ Non -

d. Cohérence des données avec d'autres jeux de données halieutiques

- ☒ Oui **Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**
☐ Non -

e. Comparabilité des données des années précédentes

- ☒ Oui **Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**
☐ Non -

entry process. This can include soliciting feedback from staff on ways to streamline the process and reduce errors.

(5) Monitor data quality: Regularly monitor data quality and completeness to ensure that the data being entered is accurate, timely, and consistent. This can include running reports to identify data entry errors or inconsistencies and addressing these issues on time.

Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :

China set up a port sampling program in early 2012. The program was designed for vessels that return and unload catch in domestic ports in China. Size and species composition are the main information to be collected from the program. The challenge is the lack of detailed capture information (e.g., catch date and position) for the pooled catch unloaded in port. In 2022, 11 vessels were in the port sampling program. In 2023, 16 vessels were in the port sampling program.

Pêcheries CTOI industrielles - Mesures prises & progrès mise en œuvre :

By conducting scientific surveys of specific sea areas, mainly for catch rates, collection of by-catch data, shark tagging surveys, etc.

Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :

China collects, processes and submits data in accordance with the requirements of the iotc database to maintain consistency.

Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :

For the last five years, 100% of the log-books have been returned to Shanghai Ocean University (SHOU) for data checking. Each year, SHOU compares and analyzes the data of the last five years and reports it to the Bureau of Fisheries of the Ministry of Agriculture and Rural Affairs for review.

Résolution 19/04 Concernant le registre CTOI des navires autorisés à opérer dans la zone de compétence de la CTOI



Numéro exigence: 2.28 - Information requise : Rapport sur l'examen des actions et mesures internes de l'état du pavillon, des actions punitives et des sanctions a l'encontre des navires battant pavillon sur le RAV en 2025 - Date limite: 12/3/2026

Exigence soumise ? true le 10 March 2026 - 12:02 // Évaluation de la conformité de l'obligation : C

1 . Avez-vous mis en œuvre l'obligation ?

- ☐ Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'a aucun navire inscrit au registre des navires autorisés opérant dans la zone de compétence de la CTOI en 2025
- ☐ NON - Non implementé
- ☒ OUI - Implementée

2. Il existe un système ou des procédures i) pour revoir les actions, mesures internes, actions punitives et les sanctions de l'Etat du pavillon, et ii) pour suivre et garantir l'application par les navires et personnes avec les obligations du paragraphe 11 (Resolution 19/04)

- ☐ NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de i) revoir les mesures internes, actions punitives et les sanctions de l'Etat du pavillon, et ii) suivre & garantir l'application par les navires/personnes avec les obligations exécutoires du paragraphe 11, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles.
- ☒ OUI - CPC a des systèmes / procédures permettant de i) revoir les mesures internes, actions punitives et les sanctions de l'Etat du pavillon, et ii) suivre & garantir l'application par les navires/personnes avec les obligations exécutoires du paragraphe 11, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles

a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI sont :

Mesures exécutoires CTOI, des navires/personnes, suivies et contrôlés par l'administration gouvernementale des pêches avec des procédures institutionnelles mises en œuvre, Procédures définies dans le cadre du régime SCS des pêches mis en œuvre par des agences gouvernementales

I Fishing Vessels Registration

The Commissions request that fishing vessels (including fishing support vessels) operating in the respected conversion areas shall register in the secretariats of Commissions through the flag state's authority or its authorized agency, fishing vessels not registered in the secretariats of Commissions shall not fish in the conversion areas, and any change of vessels' data and information shall also be registered in the secretariats of Commissions in a timely manner. Based on above measures, the enterprises have fishing vessels fish for tunas and obtained High Seas Fishing Permit from this Ministry shall register its fishing vessels through China Overseas Fisheries Association (COFA) in accordance with the request of the Commissions, and fishing operation can only commence after the completion of the registration. Any change of registered information shall be timely notified for the change. COFA shall register the relevant vessels in the Commissions without delay, in strict accordance with the operation condition described in High Seas Fishing Permit and request by the Commissions.

I. Strictly Complying with Measures and Continue to Strengthen the Work of International Compliance in Tuna Fisheries

The Commissions established conservation and management measures related to fishing vessels registration, fishing log books, fishing quota, limitation of fishing area and fishing gear, minimum catch size, fishing vessel position monitor, transshipment and accepting observers, high seas boarding and inspection, catch documentation scheme (CDS), bycatch species protection, marine environment protection, temporary access and fishing vessel chartering, fishing vessel marking, and continue to revise and update these measures. This Ministry has formulated relevant provisions to implement these measures (see the annex for relevant essential points). All tuna production enterprises and their fishing vessels are required to abide by the above regulatory measures, strictly regulate fishing activities, and timely and accurately submit relevant data. Any violations may constitute non-compliance, and serious violations may be added to the list of illegal, unreported and unregulated (IUU) fishing vessels. This Ministry will seriously investigate and deal with all violations in accordance with the law.

b. Système ou des procédures permettant de répondre à des cas de non-application sont :

Institués par le droit national & mis en œuvre par le Gouvernement, Mise en œuvre d'actions correctives/préventives pour prévenir la récurrence des non-conformités & des infractions, Mise en œuvre de réponses aux non-conformités & aux infractions pour assurer un contrôle et une correction rapides

Article 39 Any offshore fishing enterprise, fishing vessel or crew member that commits any of the following offenses shall be punished by the fishery administrative department of the people's government at or above the provincial level or by the fishery administration and fishery port supervision and management agency under which it is subordinate, in accordance with the Fishery Law of the People's Republic of China, the Wildlife Protection Law of the People's Republic of China, and relevant laws and regulations. For enterprises that have already obtained the qualifications of the Ministry of Agriculture and Rural Affairs as

distant-water fishing enterprises, the Ministry of Agriculture and Rural Affairs shall, depending on the seriousness of the case and the magnitude of the impact, suspend or cancel their qualifications as distant-water fishing enterprises.

(f) obstructing or refusing the supervision and management by the competent administrative department of the fishery industry, or obstructing or refusing inspection by law enforcement officers with jurisdiction on the high seas or in the sea areas under the jurisdiction of another country;

All tuna production enterprises and their fishing vessels are required to abide by the above regulatory measures, strictly regulate fishing activities, and timely and accurately submit relevant data. Any violations may constitute non-compliance, and serious violations may be added to the list of illegal, unreported and unregulated (IUU) fishing vessels. This Ministry will seriously investigate and deal with all violations in accordance with the law

c. Mesures en ce qui concerne des infractions potentielles sont :

Suspend/annule/révoque licence/ATF, Interdiction de pêcher pendant une période déterminée, Confiscation des biens tels que le bateau, le matériel et le poisson, Amende

Article 39 Any offshore fishing enterprise, fishing vessel or crew member that commits any of the following offenses shall be punished by the fishery administrative department of the people's government at or above the provincial level or by the fishery administration and fishery port supervision and management agency under which it is subordinate, in accordance with the Fishery Law of the People's Republic of China, the Wildlife Protection Law of the People's Republic of China, and relevant laws and regulations. For enterprises that have already obtained the qualifications of the Ministry of Agriculture and Rural Affairs as distant-water fishing enterprises, the Ministry of Agriculture and Rural Affairs shall, depending on the seriousness of the case and the magnitude of the impact, suspend or cancel their qualifications as distant-water fishing enterprises.

Article 40 An enterprise whose qualification as a distant-water fishing enterprise of the Ministry of Agriculture and Rural Development has been suspended may resume its qualification as a distant-water fishing enterprise and the distant-water fishing project of its fishing vessels if it has been examined and passed the examination by the competent department of fishery administration of the provincial people's government and the Ministry of Agriculture and Rural Development after rectification, and if the enterprise fails to pass the examination after rectification in one year, it shall be disqualified from being qualified as a distant-water fishing enterprise of the Ministry of Agriculture and Rural Development.

d. Saisir un commentaire concernant votre soumission et la mise en œuvre du système et des procédures:

AUCUN



[En.docx](#)

[2025-Notification on the Issuance of the Elements of Indian Ocean Tuna Fisheries Compliance.docx](#)

Charger - Des documents sur le système/les procédures :

3. Paragraphe 11.a):

En mesure de remplir, en ce qui concerne ces bateaux, les exigences et responsabilités prévues par l'Accord portant création de la CTOI et ses mesures de conservation et de gestion

Veuillez préciser ci-dessous:

- ☐ CPC a pas effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.a) en 2025 et sont incluses dans le tableau ci-dessous les actions internes, les actions punitives et les sanctions
- ☐ CPC a effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.a) en 2024 et aucune mise à jour à fournir pour 2025.

Si un tel examen a été réalisé, liste des mesures avec, pour chacune, les détails suivants

Mesures Mécanisme de transposition des résolutions de la CTOI dans la législation nationale, Mécanisme de mise en œuvre des résolutions de la CTOI par arrêtés administratifs, Système national de suivi, de contrôle, de surveillance et d'exécution en place, Régime de contrôle des navires battant pavillon Chine

Actions punitives Appliquée au exploitant, Appliquée au capitaine, Appliquée au propriétaire, Actions punitives juridiques, Confiscation au profit de Chine du navire de pêche, de tout engin ou article utilisé dans la commission de l'infraction, Suspend/annule/révoque licence/ATF, Confiscation de tout poisson capturé/à bord, Interdit au capitaine du navire d'exploiter/de monter à bord de navire de pêche dans les eaux de Chine pendant une période

Sanctions Amende infligée par l'administration

D'autres mesures/actions punitives/sanctions? Spécifier:

Article 39 Any offshore fishing enterprise, fishing vessel or crew member that commits any of the following offenses shall be punished by the fishery administrative department of the people's government at or above the provincial level or by the fishery administration and fishery port supervision and management agency under which it is subordinate, in accordance with the Fishery Law of the People's Republic of China, the Wildlife Protection Law of the People's Republic of China, and relevant laws and regulations. For enterprises that have already obtained the qualifications of the Ministry of Agriculture and Rural Affairs as distant-water fishing enterprises, the Ministry of Agriculture and Rural Affairs shall, depending on the seriousness of the case and the magnitude of the impact, suspend or cancel their qualifications as distant-water fishing enterprises.

- (i) engaging in pelagic fishery production without the approval of the Ministry of Agriculture and Rural Development, or engaging in high seas fishing production without obtaining a High Seas Fishery Fishing License; (ii) concealing the truth or making false statements when declaring or implementing pelagic fishery projects;
- (iii) not producing according to the type of operation, place, time limit, species and quota approved by the Ministry of Agriculture and Rural Affairs or stipulated in the High Seas Fisheries Fishing Permit, or entering the waters under the jurisdiction of another country to conduct operations without authorization; (iv) fishing with the fishing gears and fishing methods banned by the country of entry into the fishery or by the RFMO with jurisdiction, or fishing for the species of fish prohibited for fishing by the country of entry into the fishery or by the RFMO with jurisdiction, precious endangered aquatic wildlife or other marine organisms; (e) failing to obtain valid vessel certificates, or failing to comply with the relevant regulations on distant-water fishing vessels, or recruiting or dispatching distant-water fishing crew members in violation of these regulations; (f) obstructing or refusing the supervision and management by the competent administrative department of the fishery industry, or obstructing or refusing inspection by law enforcement officers with jurisdiction on the high seas or in the sea areas under the jurisdiction of another country; (g) failing to report the situation and provide the required information, or intentionally report and provide untrue situation and information, or fail to fill in the fishing logbook as required; (viii) refuse to admit observers sent by the state observers or regional fisheries management organizations with jurisdiction or obstruct their normal work;
- (ix) Intentionally turning off, moving or interfering with equipment such as vessel position monitoring and automatic identification of fishing vessels, or intentionally reporting false information; unauthorized alteration of vessel names, identification numbers, vessel markings or vessel parameters, or unauthorized replacement of the main engine of a fishing vessel; and (x) being found by the relevant international fisheries organization to have engaged in, supported or assisted in illegal, unreported and unregulated fisheries activities;
- (xi) In the event of a major production safety liability accident;
- (xii) In the event of a foreign-related violation that causes serious adverse effects;
- (xiii) Other acts punishable by law.

4. Paragraphe 11.b):

S'assurer que leurs AFV appliquent toutes les mesures appropriées de conservation et de gestion de la CTOI

- ☐ CPC a pas effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.b) en 2025 et sont incluses dans le tableau ci-dessous les actions internes, les actions punitives et les sanctions
- ☐ CPC a effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.b) en 2024 et aucune mise à jour à fournir pour 2025.

Si un tel examen a été réalisé, liste des mesures avec, pour chacune, les détails suivants

Mesures	Implément résolutions CTOI par la réglementation nationale, Implément résolutions CTOI par arrêtés administratifs, Système national de suivi, de contrôle, de surveillance et d'exécution en place
Actions punitives	Apliquée au exploitant, Apliquée au capitaine, Apliquée au propriétaire, Actions punitives juridiques, Suspend/an-nule/révoque licence/ATF, Confiscation au profit de Chine du navire de pêche, de tout engin ou article utilisé dans la commission de l'infraction, Confiscation de tout poisson capturé/à bord, Interdit au capitaine du navire d'exploiter/de monter à bord de navire de pêche dans les eaux de Chine pendant une période
Sanctions	Amende infligée par l'administration

D'autres mesures/actions punitives/sanctions? Spécifier:

Article 39 Any offshore fishing enterprise, fishing vessel or crew member that commits any of the following offenses shall be punished by the fishery administrative department of the people's government at or above the provincial level or by the fishery administration and fishery port supervision and management agency under which it is subordinate, in accordance with the Fishery Law of the People's Republic of China, the Wildlife Protection Law of the People's Republic of China, and relevant laws and regulations. For enterprises that have already obtained the qualifications of the Ministry of Agriculture and Rural Affairs as

distant-water fishing enterprises, the Ministry of Agriculture and Rural Affairs shall, depending on the seriousness of the case and the magnitude of the impact, suspend or cancel their qualifications as distant-water fishing enterprises.

(i) engaging in pelagic fishery production without the approval of the Ministry of Agriculture and Rural Development, or engaging in high seas fishing production without obtaining a High Seas Fishery Fishing License; (ii) concealing the truth or making false statements when declaring or implementing pelagic fishery projects;

(iii) not producing according to the type of operation, place, time limit, species and quota approved by the Ministry of Agriculture and Rural Affairs or stipulated in the High Seas Fisheries Fishing Permit, or entering the waters under the jurisdiction of another country to conduct operations without authorization; (iv) fishing with the fishing gears and fishing methods banned by the country of entry into the fishery or by the RFMO with jurisdiction, or fishing for the species of fish prohibited for fishing by the country of entry into the fishery or by the RFMO with jurisdiction, precious endangered aquatic wildlife or other marine organisms; (e) failing to obtain valid vessel certificates, or failing to comply with the relevant regulations on distant-water fishing vessels, or recruiting or dispatching distant-water fishing crew members in violation of these regulations; (f) obstructing or refusing the supervision and management by the competent administrative department of the fishery industry, or obstructing or refusing inspection by law enforcement officers with jurisdiction on the high seas or in the sea areas under the jurisdiction of another country; (g) failing to report the situation and provide the required information, or intentionally report and provide untrue situation and information, or fail to fill in the fishing logbook as required; (viii) refuse to admit observers sent by the state observers or regional fisheries management organizations with jurisdiction or obstruct their normal work;

(ix) Intentionally turning off, moving or interfering with equipment such as vessel position monitoring and automatic identification of fishing vessels, or intentionally reporting false information; unauthorized alteration of vessel names, identification numbers, vessel markings or vessel parameters, or unauthorized replacement of the main engine of a fishing vessel; and (x) being found by the relevant international fisheries organization to have engaged in, supported or assisted in illegal, unreported and unregulated fisheries activities;

(xi) In the event of a major production safety liability accident;

(xii) In the event of a foreign-related violation that causes serious adverse effects;

(xiii) Other acts punishable by law.

5. Paragraphe 11.c):

S'assurer que leurs AFV figurant sur le registre de la CTOI conservent à bord les certificats d'immatriculation valides ainsi que l'autorisation valide de pêcher et/ou de transborder

- ☐ CPC a pas effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.c) en 2025 et sont incluses dans le tableau ci-dessous les actions internes, les actions punitives et les sanctions
- ☐ CPC a effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.c) en 2024 et aucune mise à jour à fournir pour 2025.

Si un tel examen a été réalisé, liste des mesures avec, pour chacune, les détails suivants

Mesures	Régime de contrôle et d'application des navires battant pavillon de Chine, Implément termes & conditions des autorisations de pêche (ATF) conformément au paragraphe 47 de l'IPOA-INN, Conserver à bord les certificats d'immatriculation valides & l'autorisation valide de pêcher et/ou de transborder requis par la législation nationale, Conserver à bord les certificats d'immatriculation valides & l'autorisation valide de pêcher/transborder requis par les termes et conditions de l'ATF, Contrôle régulier - Inspection en mer des navires battant pavillon Chine
Actions punitives	Apliquée au exploitant, Apliquée au capitaine, Apliquée au propriétaire, Actions punitives administratives, Actions punitives juridiques, Suspend/annule/révoque licence/ATF, Confiscation au profit de Chine du navire de pêche, de tout engin ou article utilisé dans la commission de l'infraction, Confiscation de tout poisson capturé/à bord, Interdit au capitaine du navire d'exploiter/de monter à bord de navire de pêche dans les eaux de Chine pendant une période
Sanctions	Amende infligée par l'administration

D'autres mesures/actions punitives/sanctions? Spécifier:

Article 39 Any offshore fishing enterprise, fishing vessel or crew member that commits any of the following offenses shall be punished by the fishery administrative department of the people's government at or above the provincial level or by the fishery administration and fishery port supervision and management agency under which it is subordinate, in accordance with the Fishery Law of the People's Republic of China, the Wildlife Protection Law of the People's Republic of China, and relevant laws and regulations. For enterprises that have already obtained the qualifications of the Ministry of Agriculture and Rural Affairs as distant-water fishing enterprises, the Ministry of Agriculture and Rural Affairs shall, depending on the seriousness of the case and the magnitude of the impact, suspend or cancel their qualifications as distant-water fishing enterprises.

- (i) engaging in pelagic fishery production without the approval of the Ministry of Agriculture and Rural Development, or engaging in high seas fishing production without obtaining a High Seas Fishery Fishing License; (ii) concealing the truth or making false statements when declaring or implementing pelagic fishery projects;
- (iii) not producing according to the type of operation, place, time limit, species and quota approved by the Ministry of Agriculture and Rural Affairs or stipulated in the High Seas Fisheries Fishing Permit, or entering the waters under the jurisdiction of another country to conduct operations without authorization; (iv) fishing with the fishing gears and fishing methods banned by the country of entry into the fishery or by the RFMO with jurisdiction, or fishing for the species of fish prohibited for fishing by the country of entry into the fishery or by the RFMO with jurisdiction, precious endangered aquatic wildlife or other marine organisms; (e) failing to obtain valid vessel certificates, or failing to comply with the relevant regulations on distant-water fishing vessels, or recruiting or dispatching distant-water fishing crew members in violation of these regulations; (f) obstructing or refusing the supervision and management by the competent administrative department of the fishery industry, or obstructing or refusing inspection by law enforcement officers with jurisdiction on the high seas or in the sea areas under the jurisdiction of another country; (g) failing to report the situation and provide the required information, or intentionally report and provide untrue situation and information, or fail to fill in the fishing logbook as required; (viii) refuse to admit observers sent by the state observers or regional fisheries management organizations with jurisdiction or obstruct their normal work;
- (ix) Intentionally turning off, moving or interfering with equipment such as vessel position monitoring and automatic identification of fishing vessels, or intentionally reporting false information; unauthorized alteration of vessel names, identification numbers, vessel markings or vessel parameters, or unauthorized replacement of the main engine of a fishing vessel; and (x) being found by the relevant international fisheries organization to have engaged in, supported or assisted in illegal, unreported and unregulated fisheries activities;
- (xi) In the event of a major production safety liability accident;
- (xii) In the event of a foreign-related violation that causes serious adverse effects;
- (xiii) Other acts punishable by law.

6. Paragraphe 11.d):

Garantir que leurs AFV figurant sur le registre de la CTOI n'ont aucun antécédent d'activités de pêche INN ou que leurs AFV ne prennent part ni ne sont associés à des activités de pêche INN

- ☐ CPC a pas effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.d) en 2025 et sont incluses dans le tableau ci-dessous les actions internes, les actions punitives et les sanctions
- ☐ CPC a effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.d) en 2024 et aucune mise à jour à fournir pour 2025.

Si un tel examen a été réalisé, liste des mesures avec, pour chacune, les détails suivants

Mesures

Régime de mise en œuvre des résolutions CTOI par les termes & conditions de l'autorisation de pêche de l'État du pavillon (ATF) - mis à jour chaque année, Système national de suivi, de contrôle, de surveillance et d'exécution en place, Implément termes & conditions des autorisations (ATF) conformément à l'IPOA-INN, paragraphe 47, Législation adoptée avec les principes/règles/normes des instruments internationaux et toutes les MCG applicables des ORGP, Adopté un cadre législatif national avec des plans/programmes nationaux de lutte contre la pêche INN / activités liées à la pêche à l'appui de cette pêche, Évaluation préalable de l'historique de conformité d'un navire et de sa capacité à se conformer aux mesures applicables, Implément Termes & Conditions ATF selon le IPOA-INN p24 - Planifier/financer/entreprendre des opérations SCS qui maximisent capacité à prévenir/décourager/éliminer pêche INN, Aucun enregistrement de navires ayant des antécédents de non-conformité, Procédure d'enregistrement - motifs de refus d'immatriculation du navire, s'il est sur liste navires INN ou s'il est enregistré dans 2 États ou plus, Exigence d'enregistrement - Informations sur propriétaires/exploitants qui identifient bénéficiaires effectifs & exploitants effectifs, Mesures visant à garantir que les personnes sous juridiction de Chine, les propriétaires/exploitants, ne soutiennent pas/ne s'engagent pas dans la pêche INN/activités liées à la pêche à l'appui de cette pêche

Actions punitives

Apliquée au exploitant, Apliquée au capitaine, Apliquée au propriétaire, Actions punitives juridiques, Suspend/an-nule/révoque licence/ATF, Confiscation au profit de Chine du navire de pêche, de tout engin ou article utilisé dans la commission de l'infraction, Confiscation de tout poisson capturé/à bord, Interdit au capitaine du navire d'exploiter/de monter à bord de navire de pêche dans les eaux de Chine pendant une période, Amende infligée par le tribunal, Institué par le droit national, Institué dans la réglementation nationale, Pénalité/Amende imposée par l'administration

Sanctions

Amende infligée par l'administration

D'autres mesures/actions punitives/sanctions? Spécifier:

Article 39 Any offshore fishing enterprise, fishing vessel or crew member that commits any of the following offenses shall be punished by the fishery administrative department of the people's government at or above the provincial level or by the fishery administration and fishery port supervision and management agency under which it is subordinate, in accordance with the Fishery Law of the People's Republic of China, the Wildlife Protection Law of the People's Republic of China, and relevant laws and regulations. For enterprises that have already obtained the qualifications of the Ministry of Agriculture and Rural Affairs as distant-water fishing enterprises, the Ministry of Agriculture and Rural Affairs shall, depending on the seriousness of the case and the magnitude of the impact, suspend or cancel their qualifications as distant-water fishing enterprises.

7. Paragraphe 11.e):

S'assurer dans le cadre de la législation nationale, que les armateurs et opérateurs de leurs AFV figurant sur le registre de la CTOI ne prennent part ni ne sont associés à des activités de pêche aux thons menées par des navires ne figurant pas sur le registre de la CTOI dans la zone de compétence de la CTOI

- ☐ CPC a pas effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.e) en 2025 et sont incluses dans le tableau ci-dessous les actions internes, les actions punitives et les sanctions
- ☐ CPC a effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.e) en 2024 et aucune mise à jour à fournir pour 2025.

Si un tel examen a été réalisé, liste des mesures avec, pour chacune, les détails suivants

Mesures

Système national de suivi, de contrôle, de surveillance et d'exécution en place pour combattre pêche INN, Adopté un cadre législatif national avec des plans/programmes nationaux de lutte contre la pêche INN / activités liées à la pêche à l'appui de cette pêche, Mis en œuvre Termes & Conditions ATF selon le IPOA-INN p24 - Planifier/financer/entreprendre des opérations SCS qui maximisent capacité à prévenir/décourager/éliminer pêche INN, Exigence d'enregistrement; Informations sur propriétaires/exploitants qui identifient bénéficiaires effectifs & exploitants effectifs, Tenir registres de tous les navires & propriétaires/opérateurs autorisés pêcher sous la juridiction de Chine, Suivi/Surveillance par VMS de toute rencontre de navire battant pavillon avec tout autre navire, Mesures visant à garantir que les personnes sous juridiction de Chine, les propriétaires/exploitants, ne soutiennent pas/ne s'engagent pas dans la pêche INN/activités liées à la pêche à l'appui de cette pêche, Procédures d'inspection en mer - contrôle/vérification de toute rencontre du navire battant pavillon avec tout autre navire, Les sanctions empêchent les navires de se livrer à la pêche INN ou à des activités liées à la pêche à l'appui de cette pêche

Actions punitives

Apliquée au exploitant, Apliquée au capitaine, Apliquée au propriétaire, Actions punitives administratives, Actions punitives juridiques, Suspend/annule/révoque licence/ATF, Confiscation au profit de Chine du navire de pêche, de tout engin ou article utilisé dans la commission de l'infraction, Confiscation de tout poisson capturé/à bord, Interdit au capitaine du navire d'exploiter/de monter à bord de navire de pêche dans les eaux de Chine pendant une période, Amende infligée par le tribunal, Pénalité/Amende imposée par l'administration, Institué par le droit national, Institué dans la réglementation nationale

Sanctions

Amende infligée par l'administration

D'autres mesures/actions punitives/sanctions? Spécifier:

Article 39 Any offshore fishing enterprise, fishing vessel or crew member that commits any of the following offenses shall be punished by the fishery administrative department of the people's government at or above the provincial level or by the fishery administration and fishery port supervision and management agency under which it is subordinate, in accordance with the Fishery Law of the People's Republic of China, the Wildlife Protection Law of the People's Republic of China, and relevant laws and regulations. For enterprises that have already obtained the qualifications of the Ministry of Agriculture and Rural Affairs as distant-water fishing enterprises, the Ministry of Agriculture and Rural Affairs shall, depending on the seriousness of the case and the magnitude of the impact, suspend or cancel their qualifications as distant-water fishing enterprises.

(i) engaging in pelagic fishery production without the approval of the Ministry of Agriculture and Rural Development, or engaging in high seas fishing production without obtaining a High Seas Fishery Fishing License; (ii) concealing the truth or making false statements when declaring or implementing pelagic fishery projects;

(x) being found by the relevant international fisheries organization to have engaged in, supported or assisted in illegal, unreported and unregulated fisheries activities;

I. Fishing Vessels Registration

The Commission requests that all fishing vessels (including fishing support vessels) operating in the IOTC area of competence shall register in the secretariat of Commissions, fishing vessels not registered in the secretariat of the Commission shall not fish for tunas, transship tuna products at sea and material supply and other related activities in the IOTC area of competence. The enterprises have fishing vessels fish for tunas and obtained High Seas Fishing Permit from this Ministry shall register its

fishing vessels through China Overseas Fisheries Association (COFA) in accordance with the request of the Commission, and fishing operation can only commence after the completion of the registration. Any change of registered information (including the number of crew on board), shall be timely notified for the change. COFA shall register the relevant vessels in the Commission and notify any change to the Commission without delay, in strict accordance with the operation condition described in High Seas Fishing Permit and request by the Commission.

8. Paragraphe 11.f):

S'assurer dans le cadre de la législation nationale, que les armateurs des AFV figurant sur le registre de la CTOI sont des ressortissants ou des entités juridiques des CPC du pavillon afin que toute mesure punitive ou de contrôle puisse être effectivement prise à leur encontre

- ☐ CPC a pas effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.f) en 2025 et sont incluses dans le tableau ci-dessous les actions internes, les actions punitives et les sanctions
- ☐ CPC a effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.f) en 2024 et aucune mise à jour à fournir pour 2025.

Si un tel examen a été réalisé, liste des mesures avec, pour chacune, les détails suivants

Mesures

Législation adoptée avec principes/règles/normes des instruments internationaux pertinents et toutes les MCG applicables des ORGP, Adopté cadre législatif national avec plans/programmes nationaux de lutte contre pêche INN ou activités liées à la pêche à l'appui de cette pêche, Registre des navires battant pavillon Chine inclut nom/adresse/nationalité de la personne physique/morale au nom de laquelle le navire est immatriculé, Registre des navires battant pavillon Chine inclut nom/l'adresse/l'adresse postale et nationalité des personnes physiques/morales ayant la propriété effective du navire, Tient un registre des navires battant pavillon Chine des navires/propriétaires/opérateurs autorisés à entreprendre la pêche sous leur juridiction, Chine veille à ce que les obligations incombant aux armateurs/exploitants/équipes soient clairement accessibles & leur soient communiquées, Régime d'autorisation de pêche & des activités liées à la pêche - Informations requises permettent d'identifier les personnes responsables, la personne physique/morale autorisée à se livrer à la pêche et aux activités liées à la pêche

Actions punitives

Apliquée au exploitant, Apliquée au capitaine, Apliquée au propriétaire, Actions punitives administratives, Actions punitives juridiques, Suspend/annule/révoque licence/ATF, Confiscation au profit de Chine du navire de pêche, de tout engin ou article utilisé dans la commission de l'infraction, Confiscation de tout poisson capturé/à bord, Interdit au capitaine du navire d'exploiter/de monter à bord de navire de pêche dans les eaux de Chine pendant une période, Amende infligée par le tribunal, Institué par le droit national, Institué dans la réglementation nationale

Sanctions

Amende infligée par l'administration

D'autres mesures/actions punitives/sanctions? Spécifier:

I. Fishing Vessels Registration

The Commission requests that all fishing vessels (including fishing support vessels) operating in the IOTC area of competence shall register in the secretariat of Commissions, fishing vessels not registered in the secretariat of the Commission shall not fish for tunas, transship tuna products at sea and material supply and other related activities in the IOTC area of competence. The enterprises have fishing vessels fish for tunas and obtained High Seas Fishing Permit from this Ministry shall register its fishing vessels through China Overseas Fisheries Association (COFA) in accordance with the request of the Commission, and fishing operation can only commence after the completion of the registration. Any change of registered information (including the number of crew on board), shall be timely notified for the change. COFA shall register the relevant vessels in the Commission and notify any change to the Commission without delay, in strict accordance with the operation condition described in High Seas Fishing Permit and request by the Commission.

Article 39 Any offshore fishing enterprise, fishing vessel or crew member that commits any of the following offenses shall be punished by the fishery administrative department of the people's government at or above the provincial level or by the fishery administration and fishery port supervision and management agency under which it is subordinate, in accordance with the Fishery Law of the People's Republic of China, the Wildlife Protection Law of the People's Republic of China, and relevant laws and regulations. For enterprises that have already obtained the qualifications of the Ministry of Agriculture and Rural Affairs as distant-water fishing enterprises, the Ministry of Agriculture and Rural Affairs shall, depending on the seriousness of the case and the magnitude of the impact, suspend or cancel their qualifications as distant-water fishing enterprises.

9. Obligation juridique



Charger la législation nationale et les conditions générales de l'ATF avec les dispositions des obligations prévues aux paragraphes 11 a) à f) - actions, mesures, actions punitives et sanctions de l'État du pavillon - Résolution 19/04 (11) :

[Notification of MRAR on International Measures Compliance of Tuna Fisheries \(2022\).pdf](#)
[en.docx](#)

[2025-Notification on the Issuance of the Elements of Indian Ocean Tuna Fisheries Compliance.docx](#)

a. Saisir la référence juridique des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

Pelagic fisheries management regulations

Notification on the Issuance of Indian Ocean Tuna Fisheries Compliance Elements

b. Saisir le texte des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

Article 39 Any offshore fishing enterprise, fishing vessel or crew member that commits any of the following offenses shall be punished by the fishery administrative department of the people's government at or above the provincial level or by the fishery administration and fishery port supervision and management agency under which it is subordinate, in accordance with the Fishery Law of the People's Republic of China, the Wildlife Protection Law of the People's Republic of China, and relevant laws and regulations. For enterprises that have already obtained the qualifications of the Ministry of Agriculture and Rural Affairs as distant-water fishing enterprises, the Ministry of Agriculture and Rural Affairs shall, depending on the seriousness of the case and the magnitude of the impact, suspend or cancel their qualifications as distant-water fishing enterprises.

I. Fishing Vessels Registration

The Commission requests that all fishing vessels (including fishing support vessels) operating in the IOTC area of competence shall register in the secretariat of Commissions, fishing vessels not registered in the secretariat of the Commission shall not fish for tunas, transship tuna products at sea and material supply and other related activities in the IOTC area of competence. The enterprises have fishing vessels fish for tunas and obtained High Seas Fishing Permit from this Ministry shall register its fishing vessels through China Overseas Fisheries Association (COFA) in accordance with the request of the Commission, and fishing operation can only commence after the completion of the registration. Any change of registered information (including the number of crew on board), shall be timely notified for the change. COFA shall register the relevant vessels in the Commission and notify any change to the Commission without delay, in strict accordance with the operation condition described in High Seas Fishing Permit and request by the Commission.

Information requise : Rapport sur des navires pêchant ou transbordant et non inclus sur le registre des navires autorisés de la CTOI en 2025 - Date limite: 5/2/2026

Exigence soumise ? true le 02 February 2026 - 14:01 // Évaluation de la conformité de l'obligation : -/-

1. Rapport d'information factuelle montrant qu'il existe de fortes raisons de soupçonner que des navires ne figurant pas sur le registre de la CTOI s'adonnent à la pêche et/ou au transbordement de thons et d'espèces apparentées dans la zone de compétence de la CTOI

- ☐ OUI - Chine a de fortes raisons de soupçonner que des navires ne figurant pas sur le registre de la CTOI s'adonnent à la pêche et/ou au transbordement de thons et d'espèces apparentées dans la zone de compétence de la CTOI en 2025
- ☒ NON - Rapport Nul pour 2025 – Chine a aucune information factuelle

Date	Nom du navire	Pavillon du navire	Identifiants du navire	Actions prises
------	---------------	--------------------	------------------------	----------------

Autre actions prises et des informations additionnelles à déclarer?



[en.docx](#) - 2/2/2026

**Chargez les rapports d'information
factuelle et toute autre information sur les
faits ainsi que les résultats des mesures
prises :**

Résolution 19/07 Sur l'affrètement des navires dans la zone de compétence de la CTOI



Numéro exigence: 3.2 - Information requise : Caractéristiques des accords d'affrètement en 2025 - Date limite : 28/2/2026

Exigence soumise ? true le 21 February 2026 - 15:29 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

1 . Avez-vous mis en œuvre l'obligation ?

- ☒ Rapport NUL / Non Applicable - N'affrète pas de navire et aucun accord d'affrètement en 2025
☐ NON - Non implementé
☐ OUI - Implementée

2. Vous avez des accords d'affrètement signés :

- ☐ OUI en tant que CP affrétante ☐ OUI en tant que CPC du pavillon ☐ NON
☒ NON - Rapport NUL - N'affrète pas de navires et aucun accord d'affrètement en 2025

3. Les détails des accords d'affrètement signés, les captures, l'effort, la couverture des observateurs (en tant que PC d'affrètement), sont rapportés dans la tableau ci-dessous. Chargez l'information concernant ces accords d'affrètement dans la section de CHARGEMENT :

- ☐ OUI - Détails du contrat d'affrètement déclarés dans le tableau ci-dessous
☐ NON - Détails du contrat d'affrètement NE SONT PAS déclarés

No af- frètement (e.g. 1, 2, 3, ...)	Date début Choisir	Date fin Choisir	PC pavillon Choisir un CPC	Couvertue ob- servateur sur navires affrétés Nombre de jours	Effort de pêche par navires af- frétés Nombre de jours	Captures par les navires affrétés Tonnes	Nombre de navires affrétés Nombre (ex 5)
---	-----------------------	---------------------	-------------------------------	---	---	--	--

1	-	-	-	0	0	-	-
---	---	---	---	---	---	---	---

Résolution 21/01 Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI



Numéro exigence: 2.17 - Information requise : Limites de captures – Captures nominales de YFT en 2024

Information requise : CPC sujettes à des réductions de captures, à des dépassement, rapport sur les mesures pour réaliser les réductions des captures d'albacore

Exigence soumise ? true le 11 March 2026 - 06:04 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

1. Avez-vous mis en œuvre l'obligation ?

- ☐ Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'est pas soumis aux réductions des prises d'albacore en 2024 en raison de l'absence de sur-capture en 2023
- ☐ Rapport NUL / Non Applicable - Aucune limite de capture YFT s'applique à la CPC
- ☒ OUI - Implementée
- ☐ NON - Non implementé

2. Il existe un système ou des procédures pour suivre et pour garantir l'application, par les personnes/navires du pavillon, de la limite des captures d'albacore (YFT) et des mesures rectificatives qu'elles ont prises afin de respecter les niveaux de captures prescrits quand assujetties à des réductions de captures du fait d'un excédent de captures :

- ☐ NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles.
- ☒ OUI - CPC a système ET procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles

a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI sont :

Mesures exécutoires CTOI, des navires/personnes, suivies et contrôlés par l'administration gouvernementale des pêches avec des procédures institutionnelles mises en œuvre, Procédures définies dans le cadre du régime SCS des pêches mis en œuvre par des agences gouvernementales, Régime de contrôle & d'application par les navires avec outils de suivi, SSN, journaux de bord/documentation & observateurs des pêches

b. Système ou des procédures permettant de répondre à des cas de non-application sont :

Institués par le droit national & mis en œuvre par le Gouvernement, Institués par la réglementation nationale mis en œuvre par le Gouvernement, Mise en œuvre de réponses aux non-conformités & aux infractions pour assurer un contrôle et une correction rapides

c. Mesures en ce qui concerne des infractions potentielles sont :

Suspend/annule/révoque licence/ATF, Interdiction de pêcher pendant une période déterminée, Amende

d. Commentaire concernant votre soumission et la mise en œuvre du système et des procédures:

AUCUN



[2025-Notification on the Issuance of the Elements of Indian Ocean Tuna Fisheries Compliance.docx](#)
[en.docx](#)

Charger - Des documents sur le système/les procédures :

B.1 Limites de captures – Captures nominales de YFT

3. CPC est soumis à des réductions des prises d'albacore:

- ☐ OUI - Assujettie à des réductions des prises d'albacore
- ☒ NON - PAS assujettie à des réductions des prises d'albacore

4. Les captures d'albacore en 2025 déclarées au Secrétariat de la CTOI et la réduction sont de:

- ☒ OUI - Rapport dans le tableau ci-dessous. ☐ NON - Aucune limite de capture ne s'applique en 2024

Limite annuelle de base de Chine

10557

Limite de capture YFT 2025 Données de la circulaire 2025-13	Capture YFT 2025 (Quantité en tonnes)	Surplus de Capture YFT 2025 (Oui/Non)	Surplus de Capture YFT 2025 (Quantité en tonnes)
--	--	--	---

7642

-

-

-

Avez-vous des commentaires sur le tableau ci-dessus? Fournissez-nous des informations supplémentaires, le cas échéant (IR) ?

AUCUN

B.2 CPC sujettes à des réductions de captures, à des dépassement, rapport sur les mesures pour réaliser les réductions des captures d'albacore

5. CPC est assujettie à réductions de captures d'albacore en 2024, dues à un excédent de captures ?

- ☐ OUI - Assujettie à réductions de captures d'albacore en 2024, dues à un excédent de captures en 2023
- ☒ NON - PAS assujettie à réductions de captures d'albacore en 2024, aucun excédent de captures en 2023

Si Oui, préciser les captures de YFT en 2023:

-

Si Oui, préciser les excédents de captures de YFT en 2023:

-

6. Si CPC fait l'objet d'une réduction des captures en raison d'une sur capture, expliquer les mesures méthodes/mesures correctives prises pour respecter les niveaux de capture prescrits :

- ☐ Réduction de la capacité de pêche
- ☐ Réduction de l'effort de pêche
- ☐ Réduction du nombre de navire de pêche sur le registre de la CTOI
- ☐ Réduction du nombre de navires de pêche actifs
- ☐ Réduction du nombre d'Autorisations de Pêche (ATF) octroyées aux navires de pêche
- ☐ Fermetures saisonnières imposées aux flottes
- ☐ Limite de capture individuelle définie par navire
- ☐ Limite de capture individuelle définie par segment de flotte
- ☐ Limite de capture individuelle définie par engin de pêche

Ajouter toute méthode / actions mesures correctives mise en œuvre et non listée ci-dessus:

-

8. Obligation juridique



[2025-Notification on the Issuance of the Elements of Indian Ocean Tuna Fisheries Compliance.docx](#)

Charger la législation nationale :

a. Saisir la référence juridique des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

Notification on the Issuance of Indian Ocean Tuna Fisheries Compliance Elements

b. Fournissez le texte des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

IV.Fishing Quota

Enterprises and fishing vessels shall operate strictly within the quota, and fishing without or over quota shall not be allowed without reason. Enterprises shall strengthen the statistics of fishing operation, and timely remind fishing vessels to control the catch when the fishing quota reaches 80%. As soon as its fishing quota be exhausted, the fishing operation shall be immediately ceased. China Distant Water Fisheries Data Center shall be based on the electronic fishing log books timely statistics of the catch of enterprises and fishing vessels.

Des informations supplémentaires / remarques concernant la complétude de la partie C du rapport de mise en œuvre ?

Aucune

Partie D - Exigence de déclaration de données et informations pour les CPC qui ont fait objection à des Résolutions

CPCs ayant formulé des objections aux résolutions de la CTOI: Inde, Iran, Madagascar, Oman, Pakistan, Somalie

Résolution 12/12 Interdisant l'utilisation des grands filets maillants dérivants en haute mer dans la zone de compétence de la CTOI



.....

Résolution 18/01 Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI



.....

Résolution 19/01 Sur un plan provisoire pour la reconstitution du stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI

.....

Des informations supplémentaires / remarques concernant la complétude de la partie D du rapport de mise en œuvre ?

Aucune

Critères d'évaluation

[Nouveau Appendice V - Le Comité d'application –termes de référence et règlement intérieur]

Règlement intérieur

[Le règlement intérieur de la CTOI](#) (12 mai 2023) décrit les dispositions traitant des différentes opérations de la Commission et de ses organes subsidiaires.

[CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ RÉVISÉS – APPENDICE V, RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CTOI \(2023\)](#)

La détermination du statut de conformité en ce qui concerne une exigence de déclaration est, si applicable, fondée sur les principaux éléments suivants, prévus à l'Annexe V du Règlement intérieur de la CTOI (2023) :

- Transposition des décisions de la Commission - Législation ou ordonnances administratives
- Soumission d'informations sur les systèmes ou procédures permettant de suivre et d'assurer l'application de la part des navires et des personnes
- Date limite de déclaration et
- Format de déclaration –normes de la CTOI

Année de rapport/année évaluée : 2025

- Évaluation de la législation(LEG): Non Évalué
- Évaluation du système et des procédures(SP): Non Évalué
- Évaluation des normes CTOI (STD): Évalué

Notes:

- Résultat de l'évaluation: Les causes mentionnées ci-dessous ne sont pas exhaustives et ne sont que des exemples ; d'autres causes peuvent s'appliquer en fonction du contexte et des informations disponibles.
- Les observations mentionnées ci-dessous ne sont pas exhaustives et ne sont que des exemples, d'autres observations peuvent s'appliquer en fonction du contexte et des informations disponibles.

Norme CTOI:

Les RoP Annexe V exigent que les soumissions contiennent toutes les informations ou données obligatoires requises, dans le format convenu.

La norme en termes de données/informations/champs à fournir/remplir est: *Toutes les sections applicables ont reçu une réponse et toutes les sous-sections/questions applicables ont reçu une réponse.*

Résultat de l'évaluation	Observation CR

Evaluation Score: Conforme - C

<u>LEG</u>: N/A <u>STD</u>: La CPC a fourni le rapport de mise en œuvre, dans le format convenu/selon la norme CTOI, toutes les sections obligatoires applicables et toutes les sous-sections/questions applicables complétées/répondues. <u>SPV</u>: N/A	• <u>STD</u>: OUI - Rapport mise en œuvre fourni, dans format convenu/conformément à norme CTOI, toutes sections obligatoires applicables et toutes sous-sections/questions applicables complétées/répondues. <u>Correspondant aux critères ci-dessous de l'APPENDICE V – ANNEXE A CATÉGORIES DE STATUT D'APPLICATION:</u> • Rapport ou soumission dans les délais;
--	--

	Soumission de toutes les informations ou données obligatoires requises, dans le format convenu.
Evaluation Score: Partiellement Conforme - P/C	
<u>LEG:</u> N/A ET/OU <u>STD:</u> La CPC a fourni le rapport de mise en œuvre, NON dans le format convenu/selon la norme CTOI. Certaines sections obligatoires et/ou sous-sections/questions applicables NON complétées/répondues. Sections manquantes pour [RXX/YY] et/ou sous-sections/questions pour [RXX/YY]. ET/OU <u>SPV:</u> N/A	- Reçu [DATE] - XX jours après la date limite. <u>STD:</u> NON - Rapport mise en œuvre, NON fourni dans le format convenu/selon la norme CTOI. Sections manquantes [Part A, B, C, D][RXX/YY] et/ou sous-sections/questions [Part A, B, C, D][RXX/YY]. Correspondant aux critères ci-dessous de l'APPENDICE V – ANNEXE A CATÉGORIES DE STATUT D'APPLICATION: - Des informations ou des données relatives à l'obligation ont été soumises ou déclarées, mais de manière incomplète ou incorrecte; - La CPC n'a pas respecté les délais de déclaration ou de présentation de moins de 15 jours.
Evaluation Score: Non-Conforme category 1 - N/C1	
<u>LEG:</u> N/A ET/OU <u>STD:</u> La CPC a PAS fourni le rapport de mise en œuvre. Toutes les sections obligatoires et/ou sous-sections/questions applicables NON complétées/répondues. ET/OU <u>SPV:</u> N/A	- Reçu [DATE] - XX jours après la date limite. <u>STD:</u> NON - Rapport mise en œuvre NON fourni. Correspondant aux critères ci-dessous de l'APPENDICE V – ANNEXE A CATÉGORIES DE STATUT D'APPLICATION: - La CPC n'a pas soumis ou déclaré d'informations ou de données pour l'obligation; - Le CPC n'a pas respecté un délai de déclaration ou de soumission de plus de 15 jours; - Défaut de mise en œuvre, de contrôle et de garantie du respect d'une obligation;
Evaluation Score: Non-Conforme Catégorie 2 - N/C2	
<u>LEG:</u> N/A ET/OU <u>STD:</u> La CPC a PAS fourni le rapport de mise en œuvre. Toutes les sections obligatoires et/ou sous-sections/questions applicables NON complétées/répondues, pendant deux années consécutives ou plus. ET/OU <u>SPV:</u> N/A	<u>STD:</u> NON - Rapport mise en œuvre NON fourni, pendant deux années consécutives ou plus. Correspondant aux critères ci-dessous de l'APPENDICE V – ANNEXE A CATÉGORIES DE STATUT D'APPLICATION: - Défaut de mettre en œuvre, de surveiller ou d'assurer le respect de la même obligation pendant deux années consécutives ou plus.
Evaluation Score: Non Applicable - N/A	
IR obligatoire pour toutes les CPC.	IR obligatoire pour toutes les CPC.